

PROGRAMME DU PARTI AL JUMHOURI
POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES D'OCTOBRE 2014



25 RÉFORMES MAJEURES
POUR UNE TUNISIE
UNIE ET PROSPÈRE

SOMMAIRE

LE PARTI AL JOMHOURI : une vision, un programme, un engagement

PRÉSENTATION DU PROGRAMME D'AL JOMHOURI

- 1.** Nous édifierons un nouvel état démocratique

NOUS RENFORCERONS LA SOUVERAINETÉ DE LA TUNISIE

- 2.** Nous défendrons le droit du citoyen à la sécurité, un devoir pour l'Etat
- 3.** Nous adapterons notre armée aux réalités et aux menaces du monde moderne
- 4.** Nous restaurerons l'image de la Tunisie dans le monde à travers une diplomatie renouvelée

NOUS REDRESSERONS L'ÉCONOMIE DE NOTRE PAYS

- 5.** Nous établirons un nouveau modèle de développement économique
- 6.** Nous lancerons un programme énergique d'infrastructures, d'équipements et d'habitat social pour assurer la relance et promouvoir l'emploi
- 7.** Nous construirons une économie intensive en technologie et en innovation
- 8.** Nous réformerons le système bancaire
- 9.** Nous impulserons le système financier de façon fructueuse et utile
- 10.** Nous appliquerons des mesures fiscales équitables, stimulant l'investissement plutôt que la rente
- 11.** Une industrie manufacturière à forte valeur ajoutée sera mise en place pour constituer un vecteur majeur de croissance
- 12.** Nous ferons des services et des technologies de l'information (TIC's) les instruments de la modernisation économique
- 13.** Nous privilégierons la recherche appliquée



- 14.** Nous inciterons le renouveau du tourisme par la valorisation de tous ses atouts
- 15.** Nous réaffirmerons fortement la vocation agricole de la Tunisie
- 16.** Nous conduirons une stratégie de croissance durable pour la protection des écosystèmes et des ressources naturelles
- 17.** Nous assurerons une nouvelle gouvernance par une décentralisation réfléchie et profitable à tous
- 18.** Nous initierons une politique de développement régional d'envergure

NOUS ASSURERONS UNE POLITIQUE SOCIALE ÉGALITAIRE ET MODERNISÉE

- 19.** Nous nous engageons à augmenter et à soutenir le pouvoir d'achat
- 20.** Santé et action sociale : nous défendrons une couverture universelle progressive des soins et une prise en charge plus efficace de la pauvreté
- 21.** Une jeunesse intégrée à la société et l'économie
 - * Nous veillerons à la promotion d'une école de qualité et d'égalité des chances
 - * Nous stimulerons un enseignement supérieur orienté vers l'employabilité
 - * Nous soutiendrons la participation accrue de la jeunesse à la vie publique
- 22.** Nous soutiendrons à la fois l'éducation physique et le sport de haut niveau
- 23.** La femme tunisienne, égale de l'homme, responsable active
- 24.** Politique culturelle : libérer les talents, promouvoir tous les arts
- 25.** Une plus grande proximité avec nos ressortissants à l'étranger : l'intégration accrue de nos valeurs communes

LE PARTI AL JOUMHOURI

UNE VISION, UN PROGRAMME, UN ENGAGEMENT

Al Joumhouri est plus qu'un parti, il est cette promesse que chaque Tunisienne, chaque Tunisien se fait à soi-même : le serment de la première démocratie dans le monde arabomusulman. Le salut de la Tunisie dépend de l'engagement de tous nos concitoyens, tant au sein d'Al Joumhouri qu'à l'extérieur, à aider l'Etat par le sens du bien public, l'amour sincère du peuple, le goût inlassable de la Justice, l'usage responsable de la liberté retrouvée.

Notre vie politique s'est trop écartée de l'éthique, et aucune nation ne peut survivre sans rassembler ses forces par la conscience morale de chacun de nous, l'exercice de notre raison, le libre usage de notre jugement. La politique n'est pas séparée de notre vie morale, elle prolonge nos convictions personnelles d'altruisme, de partage, de don de soi pour le bien commun.

Notre pays est fécond d'un humanisme qui est le patrimoine de tous; d'un génie de conciliation entre un Islam de liberté et un esprit de modernité. Cette âme collective, ranimée aux yeux du monde par notre révolution, nous saurons, avec vous tous, en être les garants. Face à la dégradation du politique, le peuple tunisien a conservé son discernement, sa modération, son humanité, sa dignité.

Ces valeurs sont celles qu'Al Joumhouri inscrira dans le nouveau pacte qui le liera à ses concitoyens. Par quels moyens voulons-nous assurer la défense de ce pacte social et moral ?

Par l'éducation, notre société sera expurgée de toutes les pratiques d'oppression des consciences, et donnera à chacun l'outil de son émancipation et de sa confiance en lui-même.

Par une réforme politique profonde, Al Joumhouri empêchera tout amalgame entre les intérêts privés et le bien public. Nous nous engageons à servir la politique comme science et pratique

de partage du pouvoir, et non comme exclusion de l'opposant. Nous rétablirons la confiance des citoyens dans leurs dirigeants intègres, et dans leurs élites clairvoyantes.

Par la réforme judiciaire et constitutionnelle, nous mettrons en place les institutions de la deuxième République ; nous en assurerons le respect, la force des lois, la défense du citoyen.

Par la réforme économique, nous recréerons une dynamique de progrès dont chaque région bénéficiera de manière équitable, par une décentralisation et une participation étroite aux décisions vitales de la nation, et une création de richesses fondée sur l'imagination et l'amour du travail.

Par le modèle d'une nouvelle citoyenneté, fondée non sur le dogmatisme d'un parti, mais sur la loyauté de chaque Tunisien envers ses concitoyens, nous donnerons à la vie publique son véritable sens : l'élévation de soi dans la tâche collective, et l'espoir concret d'une vie meilleure pour tous.

Par une nouvelle philosophie de l'Etat, nous gouvernerons non par la domination, mais par le consentement des électeurs, et leur engagement critique dans toutes les décisions vitales de la vie publique.

Par une vision moderne de l'islam où la tradition et la croyance sont des sources du vivre-ensemble, et non des propagandes pour asservir les faibles. Nous protégerons la sphère privée de la religion contre tout amalgame idéologique et partisan. Nous cultiverons l'effort de régler nos discordes sociales en refusant l'affrontement entre les droits du citoyen et les devoirs du croyant, par un débat pacifié entre les choix de chacun.

Par sa capacité d'invention démocratique, Al Joumhouri prouvera que la Tunisie saura se doter d'une démocratie fidèle à sa noble histoire millénaire et à son heureux talent de modernité.

Nous porterons, ensemble, l'exemple tunisien dans le monde, par la réalisation d'un idéal de soi, pour tous les peuples en souffrance de liberté.

PRESENTATION DU PROGRAMME D'AL JOUMHOURI

Al Jomhuri propose aux électrices et électeurs tunisiens un pacte démocratique pour ériger le nouvel Etat moderne ; des propositions pour que tous les Tunisiens retrouvent leur fierté, leur dignité, mais aussi la prospérité, la sécurité, la justice.

De nombreux débats ont été organisés sur tout le territoire. Nous avons écouté les partenaires sociaux, les ouvriers, les employés, les agriculteurs et paysans, les hommes d'affaires, les professionnels, les étudiants, les jeunes. Nous avons écouté les associations et mobilisé les experts.

La Tunisie est confrontée aujourd'hui à des problèmes économiques majeurs hérités des politiques de développement implémentées par l'ancien régime. Les mécanismes de promotion humaine sont grippés, les inégalités existent à tous les niveaux :

Pour relancer l'économie, créer des emplois, trouver des opportunités d'investissement, bénéficier d'un enseignement de qualité ou d'un service de santé performant, l'Etat doit développer des politiques visant à accroître l'ensemble des opportunités qui s'offrent aux entreprises, aux individus, aux familles.

Les mesures que nous proposons visent à entreprendre de grands chantiers d'infrastructures et d'équipements pour la relance économique, à instaurer l'équité entre les régions en termes de développement social, à rehausser le niveau du pouvoir d'achat, et à assainir l'environnement économique.

Les citoyens tunisiens veulent et doivent décider de leur avenir ; nous porterons leurs espérances.

Ensemble, mettons-le en application.

Notre vision est d'engager des réformes structurelles aux plans politique, économique et social, avec l'égalité des chances comme projet de société.

C'est en cela que notre programme est révolutionnaire, il vise à rétablir le lien de confiance affaibli entre les citoyens et l'Etat. Il place la sécurité, l'égalité, l'équité, la justice sociale et la relance de l'économie au cœur même de son programme de gouvernance.

1. NOUS EDIFIERONS UN NOUVEL ETAT DEMOCRATIQUE

Née du soulèvement populaire contre la dictature et du courage de notre jeunesse, la Révolution du 14 janvier marque une étape décisive sur le chemin de l'accession de la Tunisie à la modernité politique. Elle constitue le couronnement du réformisme tunisien démarche entamée voilà un siècle et demi. Il appartient à l'Assemblée des Représentants du Peuple de parachever l'émancipation des tunisiens, en rétablissant l'Etat et en le dotant d'institutions démocratiques, décentralisées et respectueuses des droits et des libertés.

- Al Joumhouri a la volonté de promouvoir la 2ème République à travers l'instauration d'une démocratie apaisée et inclusive, qui dépasse les conflits de toutes obédiences pour s'attacher essentiellement aux intérêts de la nation. L'Etat devra y tenir un rôle éminent de catalyseur des politiques sociales et solidaires, soutenant les plus faibles et veillant à l'équité entre les régions. Nous soutiendrons également la mise en place d'une démocratie décentralisée, afin d'insuffler le principe électif à tous les échelons de l'Etat, et faire participer la société civile.
- Nous défendrons aussi l'instauration d'un «Etat des libertés». Pour cette raison, l'indépendance de la justice doit être réalisée et assortie de garanties concrètes, avec un Tribunal Constitutionnel dont les décisions s'imposent aux pouvoirs publics. C'est la condition de l'Etat de droit. Le juge tunisien, dans la nouvelle architecture institutionnelle, est appelé à devenir le garant des droits de l'homme. Il doit être soustrait à toutes les influences, celle du pouvoir exécutif comme celle de l'opinion. Aussi, nous participerons dans cet esprit à la mise en place ou au renforcement des autres institutions prévues par la Constitution : conseil supérieur de la magistrature, justice judiciaire, administrative (tribunal administratif, cours d'appel) et financière (cour des comptes).

- La stabilité et la sécurité étant essentielles pour créer les conditions de la reprise économique, nous protégerons la Tunisie contre toute ingérence étrangère dans les affaires du pays et contribuerons à affirmer son indépendance et sa souveraineté.
- La stabilité, c'est aussi l'impartialité des institutions. Aussi, nous défendrons la neutralité politique de l'administration, des lieux de culte, des établissements scolaires et universitaires, des forces armées et de sécurité intérieure et leur protection de toute action ou influence partisane.
- Nous érigerons le strict respect de la constitution comme principe d'action politique et civile. Nous veillerons ainsi à établir des rapports de saine collaboration entre le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et les différents corps constitués. Nous respecterons les prérogatives et attributions de chacun, telles que définies par la Constitution.
- Nous appuierons la mise en place des lois sur la décentralisation dès le début de la législature, puis à leur mise en œuvre dans les plus brefs délais, notamment les élections régionales et communales, ainsi que le scrutin pour la Haute Assemblée des Collectivités Locales
- Nous soutiendrons les mises en place immédiates de la Cour Constitutionnelle et des trois instances indépendantes prévues par la Constitution, relatives au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la défense de l'environnement. Nous aiderons au renforcement de celles déjà mises en place concernant l'audio-visuel et les élections.

Nous contribuerons activement à la réforme de l'Administration, à la facilitation et la diminution des procédures, à l'amélioration du contrôle interne. Nous veillerons à la transparence des marchés publics et au renforcement des moyens d'évaluation, de l'Administration

La gestion des affaires religieuses, tiendra compte de l'expérience historique du rapport entre l'Etat et la société civile ; elle se base sur le fait que l'islam constitue l'un des fondements de la personnalité nationale et de l'édifice social. Cette relation est passée par une période de mainmise de l'état sur la vie religieuse et sa gestion policière débouchant sur la servitude des hommes de religion. Après la révolution tunisienne, ce processus a été suivi par une absence totale de l'autorité de l'Etat et par une liberté anarchique. Cela a ouvert sur l'établissement d'une nouvelle mainmise (islamique cette fois), sur les affaires du culte, entraînant usurpations et violences.

Bien que nous soutenions toute expression de liberté, il n'en demeure pas moins que la situation actuelle du pays requiert plusieurs mesures conservatoires :

- Mettre les mosquées sous le contrôle de l'Etat et assurer l'équilibre entre l'initiative de la société civile locale et les exigences sécuritaires.
- Assurer la neutralité politique du ministère des affaires religieuses et veiller à éloigner les pratiques culturelles des conflits partisans.
- Composer le conseil supérieur islamique sur la base du pluralisme et de la diversité.
- Veiller à ce que les nominations dans les postes religieux se fassent en fonction de la compétence et du mérite.







NOUS RENFORCERONS LA SOUVERAINETE DE LA TUNISIE

2. NOUS DÉFENDRONS LE DROIT DU CITOYEN À LA SÉCURITÉ, UN DEVOIR POUR L'ÉTAT

- La reconstruction d'une police républicaine et la réconciliation des citoyens avec les forces de l'ordre constituent des obligations impérieuses. Tout Etat organisé se doit d'avoir une police en mesure d'assurer l'ordre et d'être au service de la collectivité. L'ancien régime a perverti la police en la transformant en instrument d'intimidation, de répression et de terreur. Tout comme les citoyens, les policiers ont été victimes de cette situation. La gouvernance post-révolution a banalisé et décrédibilisé la fonction ; les citoyens ont de moins en moins d'estime à l'égard de l'uniforme de police. Celle-ci doit être respectée, mais elle doit aussi changer et être désormais en mesure de conseiller le citoyen. Elle doit aussi fonctionner de manière transparente et impartiale, pour regagner la confiance des citoyens. Le corps de police sera dépolitisé et restructuré de manière radicale. Les mesures de contrôle et d'inspection seront renforcées, afin de prévenir les dépassements.
- Le corps de police, qui dépend aujourd'hui exclusivement du ministère de l'intérieur, sera scindé en deux :
 - La police judiciaire, chargée des recherches et des enquêtes, sera rattachée au ministère de la justice.
 - Les agents encore rattachés au ministère de l'intérieur seront chargés du maintien de l'ordre et de la collecte du renseignement.
- Une agence du renseignement, dépendant du ministère de l'intérieur, sera créée et chargée du recueil des renseignements sur les individus et des événements susceptibles de porter atteinte à l'Etat. Elle transmettra au parquet toute information de nature à donner lieu à des poursuites judiciaires. Elle livrera les informations intéressant la sécurité nationale au gouvernement, en particulier dans

les affaires de terrorisme. Cette transmission obéira à des règles strictes. Seuls les éléments directement en rapport avec la sécurité de l'Etat seront communiqués à l'exécutif. Le fonctionnement de cette agence fera l'objet de contrôles internes et externes. Une commission spéciale du Parlement procédera à un audit annuel, confidentiel, et pourra également vérifier l'utilisation faite par l'exécutif des informations communiquées par l'agence.

- La police n'aura plus la faculté de procéder à des auditions sur commission rogatoire. Toutes les auditions se dérouleront dans le bureau du juge. Les interrogatoires menés par la police dans le cadre des enquêtes seront vidéo-enregistrés. Les effectifs et moyens de la police des polices seront étoffés.
- La faiblesse de la rémunération des agents fut souvent à l'origine des déviances. Le traitement des policiers sera revalorisé et les agents seront affectés à une distance raisonnable de leur domicile. Les effectifs de la police seront renforcés grâce à l'embauche de plusieurs milliers de diplômés. Les nouveaux policiers suivront des stages de sensibilisation aux questions des droits de l'homme et des libertés fondamentales.
- Un fonds de soutien à la lutte contre le terrorisme a été créé sur proposition d'Al Joumhourî et sera financé par un Fonds spécial dont les ressources seront fixées par décret de la présidence du gouvernement qui en sera l'ordonnateur. Ces ressources seront constituées par des taxes spécifiques sur les cotisations d'assurances, les transactions financières, les titres de transport et divers dons et aides. Il dérogera aux règles régissant les marchés publics selon la règle de la « rapidité et du secret ». L'appui à la lutte contre le terrorisme se fera à travers l'acquisition d'équipements, la formation des commandos,

- L'Etat viendra en appui aux victimes et familles des victimes du terrorisme à travers la revalorisation des montants des dédommagements et des retraites aux conjoints et le bénéfice du statut de pupille de la nation aux enfants des victimes
- Nous développons les mécanismes qui permettent à l'armée nationale de participer aux efforts des grands travaux publics.

3. NOUS ADAPTERONS NOTRE ARMÉE AUX RÉALITÉS ET AUX MENACES DU MONDE MODERNE

Notre armée républicaine a joué un rôle exemplaire au cours de la Révolution et depuis ; elle s'active aujourd'hui à défendre l'intégrité de notre territoire contre le terrorisme. L'armée est la garante de l'indépendance nationale, mais les défis auxquels elle aura à faire face sont inédits.

Mais en réalité, l'état des lieux révèle plusieurs lacunes, aussi bien au plan matériel qu'humain et politique. Comptant seulement 35 000 hommes (dont 27 000, pour l'armée de terre), l'armée est faiblement équipée avec des matériels vieillissants et des soldats ne disposant pas tous de gilets pare-balles.

Formée à un combat de type conventionnel, elle a été conduite, au lendemain de la révolution, à assurer des missions pour lesquelles elle n'était pas préparée : maintenir l'ordre public en ville et lutter contre des groupes de terroristes pratiquant les techniques de la guérilla et du harcèlement.

Les drones et leur manipulation sont insuffisants, même si des projets de drones nationaux (à partir de bases commerciales) existent ; les véhicules blindés contre les engins explosifs sont très insuffisants. La modernisation des chasseurs-bombardiers est à la peine. Même si depuis la fin 2013, des mesures ont été adoptées, la modernisation des armées de Terre et de l'Air demeure encore négligeable. En 2014 le budget de la défense est en augmentation sensible et représente 5,4% du budget de l'Etat, mais il est grevé par les salaires qui en représentent 63%, les investissements s'élevant à 398 MD contre 202 en 2013. De nouveaux équipements commencent à être livrés, mais les hélicoptères de combat polyvalents à l'armée de l'air commandés récemment mettront du temps pour être livrés,

Il faut ajouter à cela les tiraillements politiques des deux années précédentes, qui se sont soldés par des changements significatifs à la tête de l'armée. Ce jeu avec les institutions de

l'Etat a affaibli l'autorité militaire et installé une méfiance entre politiques et militaires, ajoutant aux traumatismes liés aux effroyables assassinats des soldats.

Le problème est donc aussi bien financier que stratégique, organisationnel et humain. Notre politique de défense s'adaptera aux nouvelles contraintes internes et externes qui affectent notre environnement régional et international.

En réalité, la défense nationale est une responsabilité collective et non pas seulement celle de l'armée. Pour rester crédible, notre système de défense, doit reposer sur l'unité nationale (la détermination collective à se défendre), sur un noyau d'armement défensif moderne, et sur une chaîne de commandement efficace.

- Pour matérialiser ces principes, le nouveau concept de défense s'articulera autour du couple défense civile - défense militaire. La première comprend la protection des points sensibles, la continuité de la vie administrative et la protection des personnes et des biens ; la seconde englobe la préservation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale, l'aide et les secours à la population en cas de catastrophes naturelles, et la participation aux opérations de maintien de la paix de l'ONU.
- Il est impératif d'adapter notre armée aux nouvelles donnes de la guerre contre le terrorisme en élaborant une nouvelle stratégie opérationnelle de reconquête. Pour ce faire, il lui est nécessaire de réviser sa doctrine, de modifier sa stratégie, d'ajuster ses tactiques de combat. Il s'agit aussi d'encourager la prise d'initiatives aux unités de terrain au lieu de les brider sur certaines décisions qui requièrent une nécessaire autonomie.
- Le service militaire obligatoire sera maintenu, car l'armée est une école de civisme qui inculque au citoyen le sentiment du patriotisme et le sens du devoir envers la Nation. Cependant, il est envisagé de réduire sa durée légale de

12 à 9 mois, afin d'enrôler plus de jeunes annuellement sous les drapeaux. Pour la lutte contre le terrorisme il doit éventuellement être fait appel à une partie des réservistes au profil adapté à cette question.

- Un Conseil national de sécurité sera institué ; il aura pour mission de collecter, analyser et évaluer toutes les informations et données relatives à d'éventuelles menaces extérieures. Un plan d'équipement, étalé sur cinq ans, permettra de procurer à nos forces armées le matériel nécessaire à la réalisation efficace de ses missions.
- Un partenariat entre les écoles militaires et l'université tunisienne sera établi, ce qui permettra une reconnaissance mutuelle des diplômés. Simultanément à cette mise à niveau des compétences, le statut des militaires sera amélioré en termes de rémunérations, de conditions de travail et de conditions de vie. L'Etat veillera à la promotion d'études militaires d'excellence. Les élèves méritants des grandes écoles militaires (Institut de défense nationale, École d'état-major, Académie Militaire, Académie navale, École supérieure de guerre...) feront des formations complémentaires et des spécialisations afin d'atteindre les niveaux internationaux.
- Le fonds de soutien à la lutte contre le terrorisme évoqué ci-avant pour les forces de police bénéficiera également aux corps militaires. Il en est de même pour le soutien de l'Etat aux victimes et famille des victimes du terrorisme.
- Nous développerons les mécanismes qui permettent à l'armée nationale de participer aux efforts des grands travaux publics.



4. NOUS RESTAURERONS L'IMAGE DE LA TUNISIE DANS LE MONDE A TRAVERS UNE DIPLOMATIE RENOUVELÉE

- La politique étrangère de notre pays doit traduire les ambitions et les choix de son peuple. Depuis les élections du 23 Octobre 2011, les soubresauts qui ont traversé notre pays n'ont pas épargné nos relations avec l'étranger. De surcroît, les orientations données à notre diplomatie par des Partis, mus plus par des considérations idéologiques que par les intérêts supérieurs de la nation, ont constitué une grave déviation par rapport aux ambitions de notre peuple et ses choix historiques. La Tunisie doit retrouver le rayonnement et le prestige dont elle avait bénéficié au lendemain de son indépendance et pendant l'essentiel des décennies écoulées ; la politique étrangère doit être servie par une diplomatie active, débarrassée des tares qui l'ont figée pendant plus de deux ans.
- Le contexte régional qui s'est caractérisé depuis la fin de 2010 par des mutations profondes au sud de la Méditerranée, avec l'apparition d'un ample mouvement démocratique, a enregistré un repli sur ce plan au cours des deux dernières années. Le déni des objectifs réels de la révolution et des aspirations populaires par les pouvoirs a conduit à une instabilité politique et sécuritaire, doublée d'un effritement économique dont les couches pauvres et à revenu moyen paient le prix fort. Ainsi, les pays de la région se trouvent confrontés au problème du terrorisme international, alors que leurs structures politiques, économiques et sociales sont plus que jamais fragilisées ce qui constitue un grave handicap pour leur diplomatie. La perte de confiance de nos partenaires dans le nord de la Méditerranée et dans le reste du monde ainsi que celle des institutions financières, sera une autre source de préoccupation pour nos prochains gouvernants sur le plan des relations extérieures. Le contexte international, de son côté, voit l'apparition de nouveaux acteurs politiques et économiques qui participent

à la gouvernance mondiale, acteurs avec lesquels nous devons coopérer davantage, mais avec des moyens encore plus réduits qu'auparavant.

- Ces évolutions rendent opportun un nouveau ciblage des domaines d'intérêt de la Tunisie. Il s'agira d'abord de rétablir l'équilibre de nos relations avec les pays frères et amis pour donner la priorité à la défense de nos intérêts, au respect des principes immuables de notre politique étrangère et l'affirmation des principes nés de la révolution tunisienne. Il s'agira ensuite d'avoir une nouvelle vision des secteurs d'action de la diplomatie tunisienne en attachant plus d'importance à la diplomatie multilatérale, la diplomatie économique et commerciale et la diplomatie associative et parlementaire, sans négliger les secteurs traditionnels. Il s'agira enfin, sans renoncer à nos principes et à nos intérêts, de revenir à l'approche modérée qui a toujours caractérisé notre politique étrangère, tout en exprimant cette politique d'une manière pondérée et coordonnée. Le MAE, outil de cette politique, doit être réhabilité et restructuré pour faire face à ces nouvelles opportunités et ces nouveaux défis et pour être le reflet de la nouvelle image de la Tunisie que nous voulons donner au monde après l'éclipse de ces dernières années. Nous axerons donc notre politique étrangère sur les volets politiques et économiques.
- Au plan politique, notre diplomatie sera fidèle aux fondements civilisationnels et culturels du peuple tunisien. La Tunisie se mettra au service des causes justes; elle défendra les principes du respect de la légalité internationale, de la souveraineté des Etats et de la non ingérence dans leurs affaires intérieures. Elle défendra aussi les principes universels des droits de l'Homme, y compris ceux de la Femme et de l'Enfant, de l'équité et de l'état de droit. Elle contribuera à promouvoir, par les moyens pacifiques, la démocratie dans le monde. Les valeurs de liberté, d'égalité, de solidarité, de tolérance et d'opposition au terrorisme

sous toutes ses formes doivent sous-tendre nos relations internationales.

- La Tunisie s'emploiera aussi à renforcer sa présence dans les organisations internationales, tant au niveau des instances de décision que de direction. Elle agira dans le sens d'une meilleure gouvernance politique et économique mondiale ; elle sera fidèle aux groupements politiques et géographiques auxquels elle appartient.
- Dans nos relations bilatérales et régionales, nous développerons des relations de coopération mutuellement avantageuses, loin des considérations idéologiques et sectaires. Mais nous ciblerons en particulier les pays de voisinage immédiat, avec lesquels les relations présentent un intérêt sécuritaire, économique et culturel majeur, ainsi que les pays auxquels les affinités démocratiques nous lient. Ainsi, nous nous emploierons à :
 - Relancer, sur la base du consensus régional et des concertations préalables, le processus de réalisation de l'UMA. Nous donnerons à la coopération sécuritaire intermaghrébine et à la lutte collective contre le terrorisme une importance majeure en y associant l'Égypte.
 - Affermir notre solidarité avec les pays arabes et dynamiser le fonctionnement de la Ligue des États Arabes. Nous œuvrerons également à renforcer notre action au sein de l'organisation de la coopération islamique.
 - La défense de la cause du peuple palestinien et la reconnaissance de ses droits à un état indépendant seront au cœur de notre action. Et, en attendant la réalisation de cet objectif, nous considérons que toute normalisation des relations avec l'entité israélienne est à exclure. Nous serons partie prenante dans tout effort pacifique pour rétablir la paix interne dans tout pays arabe où cette paix serait perturbée et refuserons les interventions armées étrangères tendant à influencer les choix des pays arabes.

- Renforcer les liens avec les pays sub-sahariens, notamment dans les domaines économiques et de la sécurité et diversifier nos relations avec les autres pays africains y compris anglophones. Notre action au sein de l'Union Africaine sera consolidée.
- Renforcer la présence de la Tunisie dans les espaces européen et méditerranéen et y promouvoir un partenariat nouveau. Tout en mettant l'accent sur l'importance cruciale de nos relations avec l'Union Européenne et ses Etats membres, nous appellerons à renforcer ces relations pour leur donner une dimension encore plus conforme aux intérêts politiques et économiques de la Tunisie.
- Renforcer la présence de la Tunisie en Asie (notamment en, Japon, Chine, Inde, Corée du sud et pays de l'ASEAN, dans le cadre d'une coopération technologique et d'investissement extérieur), ainsi qu'en Australie dans le cadre du développement agricole et des migrations.
- Maintenir des relations solides avec les Etats-Unis d'Amérique, qui ont appuyé dès le départ l'indépendance de la Tunisie et sa révolution. Les relations avec les autres pays du continent américain, notamment le Canada et les pays émergents, seront renforcées.
- Les relations de la Tunisie avec le groupe BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) ainsi que la Turquie, seront rehaussées, vu l'importance croissante de ces pays dans l'économie mondiale et les relations internationales.
- Dans le domaine de la diplomatie économique, notre action doit viser le rôle de « coordonnateur » des relations économiques et commerciales, tant au niveau de la recherche des opportunités de financement ou de partenariat qu'au niveau de la promotion commerciale de nos produits. A cette fin, les chefs des postes diplomatiques seront reconnus comme chefs de file des organismes publics représentés à l'étranger, des missions en déplacement et des acteurs

économiques privés sollicitant le concours public à leurs activités à l'étranger.

Les postes diplomatiques et consulaires seront réorganisés dans les pays représentant les plus grands enjeux pour la Tunisie, afin que leurs services économiques et commerciaux soient mieux pourvus en ressources humaines et matérielles. Une Direction Générale des Affaires Economiques Internationales (DGAEI) sera créée au sein du MAE. Elle servira de point focal des activités à l'étranger, en collaboration avec les organismes concernés, en particulier FIPA et CEPEX.

En matière de coopération technique, émigration et activités consulaires, le MAE travaillera à promouvoir le placement légal des compétences tunisiennes à l'étranger. En même temps il y défendra la sécurité et la dignité de nos concitoyens. A cette fin :

- La coopération technique avec les pays frères et amis sera renforcée. L'ATCT sera rattachée au MAE et sera dotée d'un fonds d'assistance technique. Elle rendra plus systématique la prospection des possibilités de placement dans les organisations internationales et régionales et développera l'approche triangulaire. L'effort sera soutenu par la tenue d'une banque de données des candidats à l'émigration.

- Le réseau consulaire sera redéployé pour le rendre plus à même de répondre aux besoins des tunisiens à l'étranger. Le rôle des missions consulaires sera adapté à notre régime démocratique.

- Avec nos partenaires européens, nous insisterons pour que la libre circulation des personnes devienne un principe accepté et respecté par tous. Nous ferons en sorte que nos citoyens se rendant en Europe, dans des conditions de précarité, soient traités dignement et dans le respect de leurs droits humains.

Au niveau culturel et de l'information, le MAE sera appelé à

jouer un rôle plus actif dans la promotion à l'étranger de la culture tunisienne. A cette fin :

- Chaque poste diplomatique susceptible de contribuer à promouvoir la Tunisie sera doté d'un attaché culturel.

- Les fonctions de promotion de l'image de la Tunisie à l'étranger et les moyens qui s'y rattachent, autrefois confiés à l'ATCE, seront dorénavant du ressort du MAE.

- La diplomatie parlementaire et de la société civile seront stimulées. Elles reflèteront la diversité de la Tunisie nouvelle. Chaque fois que possible, les délégations officielles tunisiennes seront accompagnées de représentants de la société civile à titre consultatif. Les concertations entre le MAE et les représentants de la société civile sur les questions internationales économiques et commerciales seront renforcées. Un service de relations avec la société civile sera créé au sein du MAE.

- La restructuration du Ministère des affaires Etrangères sera entreprise, avec la mise en œuvre de réformes internes. Ainsi, le MAE doit redevenir le Département de souveraineté chargé de la conception, de l'exécution et de la présentation au monde extérieur de la politique étrangère tunisienne, dans le cadre des choix de la Nation. Il sera doté d'une véritable stratégie de communication.

Un redéploiement des représentations diplomatiques et consulaires sera envisagé en tenant compte des nouvelles orientations de la diplomatie Tunisienne.

L'Institut Diplomatique de Formation et d'Etudes rattaché au MAE sera renforcé afin qu'il devienne réellement une cellule de réflexion de haut niveau sur les questions internationales, en plus de sa fonction de formation.

Le métier de diplomate du MAE sera réhabilité et les fonctionnaires remplissant les conditions de compétence accéderont aux responsabilités, y compris les plus élevées, sans interférences politiques et bénéficieront de plans de carrière sécurisants. Leurs conditions matérielles à l'intérieur et à l'étranger seront améliorées.»





**NOUS REDRESSERONS
L'ECONOMIE DE NOTRE PAYS**

5. NOUS ETABLIRONS UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Depuis 2011, la croissance est basée sur la consommation et sur l'importation plutôt que sur la production, preuve d'une gouvernance économique totalement hasardeuse. Cela a conduit à une croissance très médiocre, dans la mesure où :

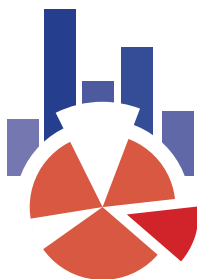
- d'une part, les embauches dans la fonction publique ont augmenté mécaniquement le PIB (puisque les services publics y sont comptabilisés). Ainsi, l'Etat fait des dépenses sans retour suffisant en termes de production et de taxes, conduisant à une spirale d'aggravation du déficit public.
- d'autre part, l'importation augmente le niveau du PIB à travers les marges bénéficiaires sur les produits importés

Le plus grave est que cette croissance par la consommation est payée à crédit. Il est alors absolument nécessaire de gérer avec prudence et discernement les déséquilibres financiers à savoir la balance budgétaire et surtout la balance courante. Le déficit de cette dernière chute dangereusement avec plus de 8% du PIB.

Notre programme ne choisit pas entre l'option d'une croissance économique forte et celle d'une réduction du déficit courant. Il opte pour assumer les deux, pour tenir les deux bouts de ce défi. L'investissement devra alors s'orienter majoritairement vers les projets et programmes productifs, tout en réservant une partie des ressources aux actions sociales dont notre pays a si fortement besoin. Il est bien entendu que ce pari ne pourra être tenu que par une augmentation significative de la productivité. Al Joumhouri propose alors d'organiser de façon urgente des assises nationales pour que les partenaires sociaux s'accordent sur un « pacte pour la productivité », afin de relancer l'économie.

Ainsi, afin de financer les mesures sociales et la reprise économique, il est nécessaire d'entreprendre des mesures novatrices en matière de développement. Nous proposons d'adopter un modèle économique nouveau, à la fois ambitieux et réaliste, mettant à contribution des politiques actives pour l'emploi, une réforme fiscale, une industrie fondée sur les activités à forte valeur ajoutée et les nouvelles technologies, un secteur du tourisme désendetté et rénové, une agriculture modernisée, un appel aux IDE et, au besoin, à l'emprunt extérieur.

Le gap économique qualitatif, la création d'emplois, l'élévation du niveau de vie des Tunisiens, la résorption du chômage constituent le dénominateur commun de l'ensemble de nos propositions.



6. NOUS LANÇERONS UN PROGRAMME ÉNERGIQUE D'INFRASTRUCTURES, D'ÉQUIPEMENTS ET D'HABITAT SOCIAL POUR ASSURER LA RELANCE ET PROMOUVOIR L'EMPLOI

L'économie ne crée pas suffisamment d'emplois; le faible niveau d'activité de la population en âge de travailler est alarmant. Le chômage touche surtout les régions de l'intérieur, et davantage les femmes que les hommes. Les jeunes âgés de 15 à 29 ans sont les plus touchés avec un taux de chômage de 35%. Ils représentent 72% des chômeurs en 2012.

Plus de 750 000 Tunisiens sont privés d'emploi. Les diplômés du supérieur sont eux aussi exposés au chômage (190 000 personnes dont 2/3 de femmes) : 36% d'entre eux n'ont pas d'emploi 3 ans après l'obtention de leur diplôme et 60% débutent par une période de chômage allant jusqu'à 23 mois.

L'inadéquation entre le profil des diplômés et les besoins du tissu économique constitue l'une des raisons principales de l'aggravation du phénomène. Cette situation ne peut plus perdurer, car elle est socialement injuste et source de pauvreté au plan économique. La solution existe dans une croissance soutenue, tirée par l'investissement productif et la consommation des ménages, ainsi que dans une économie innovante, à forte valeur ajoutée.

Cet objectif est à notre portée. L'Etat doit alors s'impliquer en menant une politique volontariste et de court terme, qui soit catalyseur de croissance économique. Al Joumhouri s'engage à mettre en œuvre une stratégie proactive bâtie sur plusieurs piliers :

Il s'agit, dès la première année de la législature, d'intensifier l'investissement public sur des projets à long terme et rentables au plan économique : un vaste programme d'infrastructures sera lancé, associant autoroutes, voies rapides, routes, voies ferrées rapides, ports, aéroports, système logistique et technologique. L'action publique se concrétisera aussi par la création et le

renforcement des équipements de santé, d'éducation, de formation et de culture.

Financé en partie par les emprunts et dons extérieurs, ce programme est destiné à amorcer la reprise économique. Il vise à la fois le désenclavement des régions et l'appui à la compétitivité, afin de favoriser l'implantation des entreprises privées. Outre les emplois directs et indirects, ce programme stimulera la demande en biens et services des entreprises et des ménages.

Simultanément, les métiers de logisticiens, les matériels logistiques, les entrepôts seront développés. Cette stratégie permettra de minimiser les temps et les coûts de production par rapport aux autres pays.

A court terme et de manière concomitante, 60 projets de Développement Urbain seront lancés sur l'ensemble du territoire, afin de promouvoir l'emploi dans les villes moyennes et les quartiers périphériques des grandes villes (projets combinés emploi/habitat), et ce, à travers la création de micro-entreprises de production et de services.

Ces programmes combineront projets individuels, habitat, infrastructures urbaines et équipements (santé, centres de formation, routes, pistes rurales). Ils permettront aussi d'impulser une politique urbaine restée à l'abandon depuis plusieurs années.

Un appui considérable, de l'ordre de 1,5 à 2 milliards de DT/an sera consenti aux PME-PMI sous forme de crédits et d'appuis structurels, afin d'impulser fortement la production. Une préférence sera donnée aux entreprises technologiques et à celles qui s'implanteront dans les régions intérieures ou intermédiaires.

Par ailleurs, l'accès au logement est un droit dont nous voulons faire une réalité. L'effort portera, en priorité, sur le logement social. Notre programme envisage la livraison de 22 000 nouveaux logements sociaux chaque année, dont plus des 2/3

en auto-construction. Cet objectif pourra être atteint à travers un appui accru aux moyens d'accès à la propriété (intervention accrue du FOPROLOS, baisse des taux d'intérêts appliqués aux « prêts logements sociaux », incitations aux promoteurs des logements sociaux, appui matériel et en formation à l'auto-construction, contrats cadres avec les entreprises privées pour les projets de réhabilitation et de rénovation).

Afin de lutter contre le commerce informel et le trafic illégal, nous proposons de créer des zones franches frontalières dans la partie tunisienne, destinées à accueillir des projets d'investissements mixtes, dans une démarche concertée de partenariat public-privé et privé-privé.

Le programme proposé par Al Joumhouri sera financé par : (i) une augmentation sensible des entrées fiscales, compte tenu de l'essor attendu de l'économie ; (ii) un appel aux IDE à travers des mesures d'amélioration du cadre d'accueil ; (iii) des dons et des emprunts intérieurs et extérieurs (le taux d'endettement augmentera durant les 4 premières années et commencera à baisser à partir de la 5ème année au rythme de 1,5 à 2,5 points par an).



7. NOUS CONSTRUIRONS UNE ÉCONOMIE INTENSIVE EN TECHNOLOGIE ET EN INNOVATION

La Tunisie est confrontée à des problèmes économiques majeurs, hérités des politiques de développement des anciens gouvernements: un climat des affaires biaisé, une inefficacité des mécanismes de financement de l'économie, une persistance du chômage, une persistance de la pauvreté dans les régions. Il s'agit aujourd'hui de passer d'une logique de sous-traitance à bas salaires à une économie fondée sur la qualification, la technologie et l'innovation.

Le nouveau mode de développement permettra à la Tunisie :

- D'enregistrer une croissance soutenue au terme des cinq prochaines années, commençant par un taux annuel de 3,5 à 4,0 % et finissant par un taux de 5,0 à 6,0 % à la fin de l'année 2019, soit un taux moyen avoisinant 5% par an.
- D'augmenter considérablement l'emploi, en relevant deux défis : faire face à la demande et résorber la moitié du stock de demandeurs sur 10 ans.

Pour ce faire, les programmes économiques, sociaux et environnementaux seront financés grâce à une augmentation sensible du budget d'investissement public qui passerait à plus de dix milliards de DT à prix constants d'ici 5 ans.

Par surcroît, il sera fait appel à plusieurs sources de financement où l'autofinancement sera utilisé en premier lieu, suivi par l'endettement local et enfin le financement extérieur, notamment par apports et endettement extérieurs. Sur 5-6 ans, le taux d'investissement sera graduellement porté de 22% à 28-29% du PIB.

Al Jomhuri envisage de promouvoir une économie à structure de production intensive en technologie, conciliant l'objectif de croissance et de compétitivité avec celui de la réduction du chômage. Pour assurer cette transition, les mécanismes

d'incitation seront basés sur l'adoption d'un «concept d'innovation élargi».

Une stratégie nationale d'innovation sera définie en concertation avec le secteur privé, afin d'améliorer l'efficacité du système productif. La part de l'investissement en recherche-développement dans le PIB sera doublée en cinq ans et une meilleure allocation des compétences sera assurée.

Une intégration approfondie et maîtrisée de l'économie tunisienne sera mise en œuvre, en vue d'impulser les IDE et le transfert technologique. Pour réaliser cet objectif, le principe de la liberté d'investissement sera adopté pour les investissements étrangers. L'accord préalable pour les acquisitions par des étrangers de 50% ou plus des grandes sociétés industrielles sera révisé. Les entreprises à participation étrangère pourront recruter des étrangers jusqu'à 30% de leur personnel d'encadrement. La réglementation des secteurs Offshore et Onshore sera rapprochée et les démarches pour la création d'entreprises simplifiées.

Une structure interministérielle de coordination des IDE sera créée sous l'autorité du Premier Ministre. Le nombre de conventions bilatérales d'investissement et de non double imposition sera doublé. Compte tenu des besoins de l'économie tunisienne (faible disponibilité des financements et nécessité de créer davantage d'emplois), l'objectif est de tripler les flux des IDE entrants en Tunisie dans les industries manufacturières et les services (c'est à dire hors énergie, télécom et banque-finance).

Un grand ministère de l'économie, des finances et de la coopération sera créé. Il coiffera l'actuel MEF et le ministère de l'industrie et de la technologie en disposant des Secrétariats d'Etat à la tête du Budget, de la Coopération et de l'Industrie. L'APII, le Cepex et le FIPA lui seront rattachés et une agence chargée de l'offshoring sera créée (ce secteur pourra absorber un grand nombre de diplômés).

Une structure placée sous l'autorité du ministre aura pour mission de piloter les programmes promotionnels de ces agences. Elle suivra l'évolution des indicateurs de compétitivité et d'attractivité du « site Tunisie », et organisera des actions de communication et de lobbying pour repositionner l'image de notre pays en tant que destination industrielle et technologique internationale, en mesure de fabriquer des produits à fort contenu de savoir.

L'environnement économique sera assaini et le climat des affaires sera amélioré à travers de véritables mutations structurelles. L'allocation du savoir-faire, de la technologie et des autres facteurs vers les secteurs productifs et compétitifs sera facilitée par des réglementations et des procédures administratives courtes, simples et fluides. Pour assainir l'environnement économique, il sera procédé à des réajustements de court et moyen terme :

- la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles et la concurrence déloyale sera renforcée.
- Les services administratifs rendus au secteur privé seront améliorés, afin d'assurer le bon fonctionnement du marché du travail.
- Le champ d'action du conseil national de la concurrence sera élargi.
- Le contrôle technique des produits importés sera renforcé.
- L'administration des douanes sera profondément restructurée et modernisée.

Les mécanismes financiers seront profondément remaniés, afin de les mettre au service du financement de l'innovation et du développement régional. Les apports des fonds d'amorçage, du capital risque (SICAR) et de la Bourse sont caractérisés par des insuffisances majeures en matière d'accompagnement des projets innovants. Ces outils de financement seront renforcés; la transparence et l'allègement des conditions d'admission des

sociétés à la Bourse seront assurés. Le financement bancaire islamique sera impulsé et réglementé.

La réforme de l'Etat constitue une priorité. Il s'agit d'adapter l'administration à l'évolution économique et sociale du pays. Le principe est que l'Etat devra offrir un outil d'accès facile et transparent au service du citoyen. Il s'agit d'une transformation profonde et rigoureuse de l'Administration et non pas de petites mesures correctrices :

- Chaque département procèdera à la révision générale de sa politique publique ; sous l'égide du Premier Ministre, il s'agira d'accroître la coordination interministérielle en créant des organes inter-administratifs.
- Définir plus clairement les attributions de chaque administration ; les textes réglementaires devront être profondément réexaminés et complétés.
- Simplifier les démarches, les rendre plus transparentes et plus accessibles.
- Améliorer la gestion des ressources humaines au sein de la fonction publique ; redéployer les effectifs vers les politiques publiques prioritaires.
- Renforcer l'efficacité du travail des administrations pour mieux répondre aux attentes des usagers ; séparer les fonctions «d'étude» de celles du «contrôle» pour les marchés de fournitures de biens, d'infrastructures et de génie civil
- Adopter les méthodes de management du privé en les ajustant aux spécificités de l'administration. Il s'agit d'un gap qualitatif majeur pour réformer les pratiques
- Le décret n°2014-1039 du 13/03/ 2014 relatif aux Marchés Publics voté en 2014 n'est toujours pas adapté aux impératifs de développement. Nous réviserons en profondeur le code

des marchés publics en adoptant les normes internationales de bonne gestion et de transparence selon le principe du «mieux disant».

- Mettre en place une véritable « politique de prévention et de lutte contre la fraude et la corruption », à travers des mesures concrètes et des dispositifs efficaces: contrôle interne et externe, procédures d'enquête, mesures disciplinaires, confidentialité des informations et protection de l'anonymat, suivi-évaluation, coordination avec les partenaires extérieurs.
- Chaque administration devra faciliter l'accès aux documents ; elle sera tenue d'accuser officiellement réception de toute demande d'un administré, de motiver tout refus. Si elle est saisie à tort d'une demande, elle devra la transmettre à l'administration compétente.
- Des normes de productivité seront introduites, afin de mettre à niveau le corps administratif et de des moyens d'évaluation, de promotion et de sanction

Les marchés publics seront repositionnés en externalisant de nombreux services depuis les administrations vers les entreprises (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage), afin d'encourager l'innovation et l'emploi de haut niveau. Le « e-gouvernement » sera largement déployé, afin de rendre les services publics plus accessibles, améliorer leur fonctionnement interne et leur productivité, réduire la fraude : installer un état civil biométrique, émettre des documents (passeport, carte d'assuré, permis de conduire), produire des services (l'administration en ligne) pour le paiement des factures, l'indication des adresses, des horaires, l'émission d'informations diverses...

Toutes ces mesures permettront d'impulser l'investissement, d'instaurer l'équité entre les régions en termes de développement social, de rehausser le niveau du pouvoir d'achat, et d'assainir l'environnement économique.



8. NOUS RÉFORMERONS LE SYSTÈME BANCAIRE

Le secteur bancaire a assuré, un volume de crédits de 52,7 milliards de dinars en 2012 (dont 43,9 MMDT de dépôts de la clientèle, avec un faible taux de couverture de 83%). Le volume d'affaires s'élève à 78,4 MMDT, avec un résultat d'exploitation de 1,74 MMDT, soit une contribution négligeable de 2,4% à la formation du PIB aux prix courants. On note un manque de liquidités important de 4,4 Milliards de Dinars à fin octobre 2013. Le ratio crédits/dépôts (105,5% en mars 2014) montre que les prêts octroyés sont plus élevés que les dépôts. Il ne cesse de se dégrader puisque les ressources de la clientèle ont baissé fortement pour des raisons de retraits massifs pour la consommation. Il atteint 136% pour une des trois banques publiques

On relève un faible rendement des actifs (1,6% en 2011-2012) ; la rentabilité des capitaux propres n'excède pas 14% faisant de la Tunisie un des pays les moins performants d'Afrique du Nord et du Moyen Orient.

Le taux moyen de solvabilité des banques locales s'élève à 10,7% fin 2012 contre 11,3% à fin 2011, tandis que de nombreux autres indicateurs traduisent la faible maîtrise des charges opératoires, la maigre profitabilité et la diversification très limitée des activités bancaires. Mais surtout, le taux des créances douteuses s'élève à 13% pour l'ensemble du secteur et dépasse 20% pour certaines banques (la norme internationale étant un taux de 6%) ». Ces taux sont le résultat d'une gestion et d'une gouvernance inefficaces et laxistes dans le secteur, ainsi que des pressions politiques exercées sur les banques depuis des années. Ils sont aussi dus au choc subi par le secteur du tourisme et aux résultats médiocres de l'agriculture (et, dans une moindre mesure de l'industrie). On relève par ailleurs un manque flagrant d'innovation au niveau des produits proposés.

Le diagnostic est grave. Selon les institutions nationales et internationales, il y a nécessité de redresser la politique monétaire, de mettre en place une gouvernance stricte et d'injecter au moins 5 Milliards de Dinars dans le système financier et bancaire. Ce montant lui permettrait de « préserver la pérennité de l'exploitation et de l'existence même du système », c'est à dire de « sortir sa tête de l'eau ». Ce manque à gagner est très important pour l'économie tunisienne. De surcroît, les recapitalisations successives des banques de statut publiques se font au détriment du contribuable, rendant la situation de moins en moins justifiable.

En résumé, les banques n'assument pas suffisamment leur rôle en tant que principale source de financement de l'économie, et en particulier des PME.

- Moderniser le cadre réglementaire, afin d'inciter les banques à améliorer les techniques de gestion du risque et à adopter des modes d'intendance rationnels et efficaces. Elles seront ainsi mieux pourvues pour innover, conquérir de nouveaux marchés et mieux répondre aux besoins en crédit du secteur privé.
- Réformer les banques publiques. Il leur est de plus en plus difficile à la fois de s'inscrire en concurrence avec les banques privées et de soutenir l'action de l'Etat dans des domaines parfois peu rentables. Et pour ce faire, leur recapitalisation doit être accompagnée de profondes réformes afin d'éviter une concurrence déloyale à l'égard des banques privées. Dans ce cadre, il est nécessaire de mener une concertation ayant pour objet de conserver, pour un temps déterminé, l'Etat comme actionnaire principal des banques publiques, en les ouvrant progressivement à la privatisation dans le sens du renforcement du partenariat public-privé (en gardant éventuellement l'une d'elles comme banque publique de développement, soutenue dans son action par la Caisse des dépôts et des consignations). Cela leur permettra de s'inscrire dans la concurrence et d'améliorer leur rendement

et leur gouvernance. En effet, leur passif dans tous les domaines rend nécessaire une mise à niveau radicale qui ne peut se limiter à des recapitalisations successives aux frais du contribuable.

- Ce partenariat bancaire public-privé devra se faire de manière à la fois efficace, prudente et pragmatique. Pour l'agriculture, l'habitat social et l'appui aux petits promoteurs, d'autres dispositifs seront mis en place à travers des financements publics spécifiques (BFPME, BTS, Caisses régionales...). Cette mesure fera l'objet d'un vaste débat national compte tenu de son importance.
- Réviser la loi sur les entreprises en difficultés économiques en étudiant les problèmes au cas par cas. Créer une institution souple et légère pour réaliser les audits de ces entreprises et évaluer les avantages et les risques de leur recapitalisation
- Etendre l'accès aux demandeurs de crédit en limitant les abus liés à l'application de taux élevés de la part des banques
- Elargir l'information bancaire en créant des bureaux de crédit privés pour collecter et compiler des informations sur la solidité financière des agents économiques demandeurs de crédits. Cela permettra aux banques de s'adapter au contexte.
- Promouvoir fortement la micro-finance à travers un cadre juridique permettant le renforcement de l'assise financière et la transparence des associations et des institutions financières privées qui pratiquent le micro-crédit. Dans ce cadre, La BTS et la BFPME seront restructurées ; leurs objectifs et leurs attributions seront redéfinis ; leurs moyens humains et financiers seront redéployés, leur présence en régions sera étoffée. Ces institutions doivent devenir le fer de lance de la création d'emplois et se transformer en banques de proximité. Des objectifs annuels quantifiés leurs seront assignés.

Ces réformes seront menées sur une période de 5 à 8 ans compte tenu de la faiblesse du secteur bancaire. Toutefois, elles induiraient un flux important de liquidités destinées à allouer des crédits aux entreprises ayant besoin de prêts pour prospérer.



9. NOUS IMPULSERONS LE SYSTÈME FINANCIER DE FAÇON FRUCTUEUSE ET UTILE

Une large partie de la population reste peu familiarisée avec les pratiques financières et boursières, alors que celles-ci constituent des vecteurs majeurs de développement. Ainsi, les détenteurs d'actions de sociétés cotées représentent entre 0,3% et 0,8% de la population du pays, tandis que les marchés de capitaux n'ont encore qu'une modeste contribution dans le financement de l'économie de notre pays. On note aussi une profonde méconnaissance des mécanismes, des avantages et des enjeux du marché financier

Les entreprises tunisiennes sont majoritairement familiales, de petite taille et peu transparentes. Aussi, les candidats potentiels à la cotation en Bourse sont-ils très peu nombreux, à cause de leurs besoins limités en investissements

On note aussi un faible recours à la bourse dans le cadre du programme de privatisation ; il n'a représenté que 6% du produit total des privatisations et 0,3% du PIB annuel en moyenne

Les sociétés privatisées représentent 35% de la capitalisation boursière totale. Cela est dû à l'absence de la cote boursière des entreprises locales les plus importantes et au manque de véritables catalyseurs pour le développement de l'offre et de la demande en Bourse.

Le marché financier est caractérisé par un faible appel aux investisseurs ; les règles d'admission-émission-diffusion restent inadaptées, tandis que les incitations fiscales demeurent inefficaces, réduisant la compétitivité des opérations boursières. L'épargne salariale et l'assurance-vie sont très peu développées ; par ailleurs, la capacité d'absorption des émissions de grande taille et obligataires longues sont limitées

Le développement du marché financier nécessite une impulsion de l'Etat. La privatisation partielle ou totale de certaines activités non stratégiques peut contribuer à l'enrichissement de

la cote de la bourse, à l'amélioration de sa profondeur et sa liquidité. La modernisation de la gestion de la dette intérieure par le développement d'émissions longues et d'un marché secondaire constitue un autre axe pour le développement du marché obligataire.

Le programme d'Al Jomhuri propose de mettre en œuvre un programme intégré de promotion des marchés financiers, d'abord en réduisant de 20% à 15% le taux de l'IS pour les sociétés soumises au taux de 25% et qui s'introduisent en bourse.

Les candidats à la cotation seront sollicités lorsqu'ils présentent une taille, une organisation et des besoins adaptés au marché financier. Parallèlement, la réorganisation des groupes de sociétés sera encouragée, tandis que des règles de consolidation seront mises en place

Lorsqu'elles se justifient, des opérations de privatisation seront lancées à travers la Bourse par la sélection des entreprises représentatives et de grande taille, pour les inciter à s'introduire en bourse ; elles seront associées à un actionnariat populaire et des programmes d'achats d'actions par les salariés des sociétés cotées seront développés.

Une gestion emplois-ressources (ALM) sera mise en place au sein des banques afin d'assurer les adéquations optimales ; de nouveaux mécanismes de fixation des taux longs (taux fixe bancaire) seront introduits et correctement adossés aux ressources de longue et moyenne maturité.

La gestion des actifs retraite sera modernisée et la partie des cotisations-retraites pouvant être investis en actifs longs sera identifiée. Les plans complémentaires d'épargne retraite et l'assurance vie seront encouragés ; des contrats vie multi-supports adossés à des OPCVM ainsi que des « FCP entreprises » seront créés.

La transparence du marché et des sociétés émettrices sera renforcée; l'information périodique sera enrichie ; l'information

permanente sera renforcée et contrôlée; les gouvernements d'entreprise (plus particulièrement des comités d'audit et des administrateurs indépendants) seront encouragés.

La mise en application des codes déontologiques sera accélérée et les incompatibilités de fonctions seront plus clairement définies; une stricte séparation des métiers sera établie.

Les intermédiaires en Bourse et les banques seront encouragés pour développer les contrats d'animation et l'activité de contrepartie. La régulation par les sociétés de leurs propres titres sera impulsée et mieux organisée.

Une stratégie de promotion du marché financier sera élaborée et mise en place; les qualifications des intermédiaires seront renforcées et le secteur sera ouvert aux sociétés d'intermédiation étrangères.

Ces actions seront accompagnées par une transparence intégrale du marché et une bonne synchronisation, afin d'accroître la confiance des partenaires envers la régularité et la fiabilité des opérations sur le marché.

En libérant les forces de marché, en améliorant la transparence et en rationalisant les pratiques de financement, les conditions seront alors réunies pour un véritable décollage des marchés de capitaux en Tunisie.



10. NOUS APPLIQUERONS DES MESURES FISCALES ÉQUITABLES, STIMULANT L'INVESTISSEMENT PLUTÔT QUE LA RENTE

Le dispositif de textes régissant la fiscalité devient de plus en plus complexe. La fiscalité, basée essentiellement sur la retenue à la source demeure inéquitable; le manque de moyens humains et matériels, les lacunes juridiques et réglementaires ont conduit à une évasion fiscale d'envergure. La fiscalité doit jouer le rôle de puissant levier au service de l'investissement, de la croissance et de la création d'emplois, au même titre que la politique budgétaire et monétaire. En même temps, il est important de développer une culture citoyenne et de lutter contre la fraude fiscale, dans la mesure où la fiscalité constitue la source essentielle des revenus de l'État. Aussi, la réforme de la fiscalité constitue-t-elle l'un des grands chantiers du programme économique d'Al Jomhuri. Elle permettra de fluidifier les circuits économiques et de faire des économies substantielles pour financer la reprise, puis la croissance.

Malgré les différentes réformes qui ont été engagées depuis 1988 en matière de TVA et 1989 en matière d'IR et d'IS, qui ont été suivies par d'autres réformes qui ont couvert les autres droits, impôts et taxes, le système fiscal tunisien demeure caractérisé par la lourdeur des tarifs, sa complexité et la répartition inéquitable de la charge fiscale entre les différentes catégories socio-professionnelles.

Après la révolution, cette situation a empiré, ce qui a engendré un impact négatif sur la situation économique et un blocage au niveau de l'investissement.

Il devient par conséquent impérieux d'entamer une réforme fiscale en profondeur afin d'élargir l'assiette imposable, de répartir la charge fiscale d'une façon plus équitable, de simplifier le système fiscal pour le rendre plus cohérent, plus attrayant et plus commode.

A cet effet, la réforme proposée au peuple tunisien par notre

parti Al Joumhouri se présente comme suit :

En matière d'impôts directs

- Le barème de l'impôt sur le revenu sera révisé pour que la progressivité de l'impôt soit favorable aux couches les plus défavorisées.
- La déduction automatique des revenus qui ne dépassent pas le SMIG et ce, abstraction faite de l'évolution du SMIG (l'indexation sur le SMIG).
- Des taux dégressifs seront appliqués au niveau de la déduction au titre des frais professionnels selon l'importance de revenus, dont le taux est fixé actuellement à 10 %.
- Les déductions pour chef de famille et pour les enfants et parents à charge qui n'ont pas été modifiées depuis 1990, seront augmentées comme suit :
 - De 150 D à 300 D pour le chef de famille
 - De 90 D, 75 D, 60 D et 45 D à 100 D pour chacun des quatre premières enfants à charge
 - De 150 D à 300 D pour chaque parent à charge
- Les intérêts des prêts au titre de l'acquisition du premier logement seront déduits de l'assiette imposable et ce, selon des conditions se rapportant notamment à la superficie du local et au niveau du revenu.
- Les taux de l'impôt sur les sociétés (IS) seront réduits à :
 - 10 % pour les P.M.E
 - 20 % pour les entreprises soumises au taux de 25 %
 - 30 % pour les entreprises soumises au taux de 35 %

Sachant que « les taux tuent les totaux », l'allègement des tarifs permettra aux entreprises de devenir plus compétitives et de s'orienter vers l'investissement et la création d'emplois.

- Les bénéficiaires distribués seront imposés à 10 %, aussi bien pour les personnes physiques que pour les personnes morales, mais avec l'exonération des bénéficiaires réinvestis dans les secteurs productifs tels que prévu par le Code d'Incitation aux Investissements.
- Le régime forfaitaire sera révisé, aussi bien pour le forfait d'impôt que pour le forfait d'assiette (professions non commerciales) et ce :
 - en fixant une période maximale qui ne doit pas dépasser 5 ans pour bénéficier du régime forfaitaire sauf si la personne concernée présente aux services du contrôle des pièces et les documents justifiant que son C.A ne dépasse pas les limites fixées par la loi
 - en permettant aux personnes intéressées d'opter pour le régime optionnel et ce, abstraction faite de la période d'exercice, à condition de payer un montant forfaitaire annuel qui peut être fixé selon la nature de l'activité (entre 2000 D et 3000 D par an)
 - en accentuant les moyens de recoupement auprès des entreprises et établissements concernés, afin d'obtenir les informations nécessaires permettant d'appréhender au maximum le chiffre d'affaires réalisé.

En matière d'impôts indirects

- Les exonérations en matière de TVA seront supprimées de manière progressive, afin d'éviter la rémanence fiscale et d'assurer la neutralité de cette taxe, avec la possibilité d'imposer les produits, les activités et les services restants à un taux super réduit qui peut être fixé à 1 % ou 2 %.
- Les taux de 6 % et de 12 % seront remplacés par un seul taux l'ordre de 10 %. Simultanément, les produits de première nécessité soumis actuellement au taux de 6 % seront imposés au nouveau taux super réduit ; le reste des activités, produits et services restants seront imposés au

nouveau taux de 10 %.

- Le tableau des produits soumis au droit de consommation sera révisé, afin que les tarifs soient plus cohérents selon la nature des produits.
- Une TVA sociale sera instaurée dans une deuxième étape, afin de permettre :
 - la réduction des charges sociales pour les entreprises
 - la création de nouveaux emplois

Etant remarqué que cette mesure ne peut être engagée qu'après avoir effectué une étude approfondie pour la détermination du niveau d'augmentation du taux actuel de 18 %, afin d'éviter l'impact négatif sur le glissement des prix (sachant que cette expérience a très bien réussi au Danemark et en Allemagne).

En matière d'avantages fiscaux

- Il sera procédé à la refonte des textes régissant le secteur de l'exportation afin de les unifier et d'éviter les contradictions au niveau de la définition de l'exportation.
- Les avantages accordés au titre des exportations indirectes effectuées sur le marché local au profit des sociétés totalement exportatrices seront supprimés.
- L'octroi du dégrèvement fiscal accordé au titre des revenus ou bénéfices réinvestis sera rationalisé, afin de le limiter aux investissements financiers ou physiques effectués dans les secteurs de l'exportation, du développement régional, du développement agricole et des nouvelles technologies.
- La déduction totale durant les dix premières années des revenus ou bénéfices réalisés par les entreprises installées dans les zones de développement régional propriétaires ou par les entreprises agricoles ou de pêche sera remplacée par l'octroi d'une prime. Celle-ci sera fixée selon l'importance du projet, le lieu d'implantation et le nombre d'emplois à créer.

Cette mesure a pour objectif de mettre toutes les entreprises sur le même pied d'égalité devant l'impôt à payer, selon l'importance des revenus ou bénéfices réalisés.

- Les activités liées à la recherche-développement seront encouragées en leur accordant une déduction supplémentaire de 50 % de l'assiette imposable et ce, aux titres des charges supportées.

En matière de contrôle et de contentieux fiscal

- Le taux du montant en principal suite à l'établissement de l'arrêté de taxation d'office sera réduit de 20% à 10%. Cette mesure vise à atténuer la surestimation par l'administration fiscale des montants des droits et taxes, qui peuvent affecter la trésorerie des entreprises.
- Des critères cohérents seront fixés pour le rejet de la comptabilité, afin d'éviter les abus de certains services de contrôle fiscal.
- Lorsqu'un contribuable fait opposition à une notification de redressement, les services de contrôle fiscal auront obligation d'y répondre dans un délai de trois mois, fixé d'avance, afin d'éviter des attentes pénibles par les entreprises pour clore un dossier fiscal
- Au niveau des chambres fiscales, les conditions de l'arrangement judiciaire seront améliorées. Pour ce faire, la formation des juges sera approfondie, le fonctionnement des chambres fiscales sera pérennisé et des prérogatives plus larges seront confiées aux représentants de l'Administration fiscale.
- La formation des agents de contrôle fiscal sera accentuée de manière soutenue. Les moyens matériels et logistiques nécessaires seront mis à leur disposition, afin de leur permettre d'accomplir leurs missions dans des conditions favorables. Leur effectif sera renforcé par de nouveaux

recrutements selon un ratio adéquat, visant à assurer un meilleur maillage du contrôle fiscal.

- Les moyens nécessaires seront mis à la disposition de l'Administration fiscale pour lutter contre le secteur informel afin de contrecarrer la fraude et l'évasion fiscale.
- Les conditions de restitution du crédit d'impôt seront révisées, afin d'éviter les retenues à la source et les avances démesurées, et d'accélérer les opérations de restitution.

Le rapprochement entre le système fiscal et le système comptable

- Le plafond relatif à la déduction des provisions sera supprimé de manière progressive ; son champ d'application sera élargi.
- Le champ d'application des provisions sera étendu, afin de l'élargir à d'autres formes de provisions pour risques et charges ou pour dépréciation des taux de change.
- Les conditions de déduction des pertes reportées seront révisées, afin d'augmenter la période du report de 5 ans à 6 ans. Cela permettra de tenir compte de la situation difficile des entreprises après la révolution.



11. UNE INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE A FORTE VALEUR AJOUTÉE SERA MISE EN PLACE POUR CONSTITUER UN VECTEUR MAJEUR DE CROISSANCE

L'industrie tunisienne est exposée au contexte international, qui présente autant d'opportunités que de risques. 75% des exportations tunisiennes proviennent de la manufacture et 16% procèdent des produits pétroliers et miniers. L'industrie manufacturière a connu une progression de 88% entre 2004 et 2012 (les ITHC et les IME représentant plus de 50% de ces exportations). Près de 45% des entreprises industrielles sont totalement exportatrices et génèrent près de 60% des emplois industriels.

L'UE demeure la destination principale des produits tunisiens qui enregistrent une faible pénétration durable dans de nouveaux marchés. Sur la même période, la valeur ajoutée industrielle a connu une évolution de 45% pour atteindre 9 458 MD DT en 2010 mais contribue seulement à hauteur de 16% au PIB (contre plus de 50% pour le secteur des services).

Il est nécessaire de diversifier l'économie industrielle et de conquérir ainsi des activités autres que les « trois secteurs piliers » que sont : les industries textile (ITHCC), l'agroalimentaire (IAA) et les industries mécaniques, électriques et électroniques (IMEE). La question est de sortir de la logique des « créneaux industriels » pour concevoir un secteur industriel mieux intégré localement et mieux adapté au marché international. Elle est également d'atténuer la position de dépendance à l'égard de l'Europe et de s'orienter vers les donneurs d'ordre asiatiques ; en un mot, repousser les frontières de l'export vers des horizons économiques plus lointains, et ce, aux plans commercial, technologique, éducationnel et culturel.

Pour ce faire, les capacités logistiques doivent s'adapter à une constante modernisation. La plateforme industrielle et de services doit être de plus en plus rôdée à l'export : réforme de la

gestion portuaire, rénovation du régime off shore, introduction d'une technicité plus efficace à travers la promotion des activités tertiaires.

Par ailleurs il s'agit d'opérer une relation de complémentarité en matière d'activités industrielles entre régions littorales et régions l'intérieures. L'existence de tissus industriels de petite taille dans des régions ouest du pays, est relativement récente. Notre objectif est de promouvoir le développement industriel sur trois axes : (i) -Beja-Jendouba-Le Kef-Siliana ; (ii) Zaghuan-El Fahs-Kairouan-Sidi Bou Zid ; (iii) Le Sahel-Kairouan-Sbeitla-Kasserine. Cela permettra le désenclavement des régions Ouest et une industrialisation progressive de l'intérieur du pays. Actuellement, plus des 4/5èmes des emplois sont concentrés sur le littoral (dont les 2/3 sont localisés dans 6 gouvernorats). La répartition des superficies industrielles est de 85% sur le littoral et 15% dans les régions intérieures. Notre objectif consiste à aboutir dans 6-8 ans, à 2/3 des superficies dans les régions littorales contre 1/3 dans les régions intérieures.

Au plan macroéconomique, la faiblesse de la valeur ajoutée de notre industrie induit deux choix possibles :

- Soit une croissance forte des volumes exportés pour impacter significativement la croissance du PIB.
- Soit une montée en valeur et en gamme technologique dans l'industrie, afin de maintenir la compétitivité et d'atteindre un niveau de croissance élevé.

Seul le second choix, accompagné par des appuis soutenus à la petite et moyenne entreprise, est en mesure de donner une forte impulsion à notre industrie et de résorber le chômage, en particulier celui des diplômés de l'enseignement supérieur.

Le secteur industriel a ainsi pour vocation de contribuer davantage à la création de richesses nationales et à l'emploi des jeunes diplômés. Dans ce cadre, nous mettrons en place un modèle de développement industriel focalisé sur les activités à forte valeur ajoutée, en encourageant la montée en valeur

et en gamme des secteurs industriels existants et l'émergence des nouveaux secteurs intensifs en main d'œuvre qualifiée, innovants et à haute valeur ajoutée. Des incitations spécifiques et des mécanismes appropriés de soutien seront mis en place dans ce cadre. Cela demande aussi d'accélérer l'émergence de nouveaux secteurs

L'innovation sera placée au cœur de notre stratégie industrielle. Nos produits sur les marchés internationaux doivent se différencier grâce au renforcement de la compétitivité de notre industrie. Pour cela, l'appui aux compétences humaines se fera avec la participation active du secteur privé dans l'élaboration des programmes d'enseignement et de recherche appliquée. Les principaux créneaux industriels porteurs à soutenir sont les suivants : finissage et textile technique, industrie agro-alimentaire conditionnée et labellisée, produits de santé-nutrition et bio, composants automobiles, câblerie pour mini-matériels, pièces et matériels destinés à l'aviation, électronique embarquée et production de circuits imprimés, aciers spéciaux, moulage, médicaments sous licence et génériques, matériel médical, nouveaux produits utilisant des polymères élaborés, industries liées à l'énergie solaire et l'eau, industrie de la plaisance et transformation des produits marbriers et miniers. D'autres sous branches seront également soutenues en fonction d'études d'opportunité spécifiques.

Pour impulser les investissements industriels locaux et étrangers, en particulier dans les régions intérieures, une enveloppe budgétaire prioritaire sera consacrée au développement de l'infrastructure industrielle régionale :

- Aménagement de technopoles régionales et de nouvelles zones industrielles disposant des services appropriés et offrant un cadre de vie attractif.
- Installation et agencement de petites zones artisanales de moins de 5 ha dans les villes moyennes disposant de potentiel dans ce domaine et disposées à participer aux opérations

- Réhabilitation des zones industrielles existantes.
- Mise en valeur optimale des ressources du sous-sol, des produits de carrière et minéraux spéciaux dans le respect des écosystèmes
- Création de pôles urbains de développement, associant industries et services, en fonction des spécificités de chaque région.



12. NOUS FERONS DES SERVICES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (TIC's) LES INSTRUMENTS DE LA MODERNISATION ÉCONOMIQUE

Le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) est l'un des plus dynamiques et les plus innovants de l'économie. Il connaît une croissance de l'ordre de 17,5% par an depuis cinq ans et représente un important gisement d'emplois. Il constitue un support majeur pour le développement de l'économie tunisienne, par la création d'emplois qualifiés et d'activités à forte valeur ajoutée (conception, intermédiation). Les niches et métiers y sont nombreux et loin d'être entièrement exploités ; la stratégie globale reste timorée et peu définie ; les acteurs privés ne sont pas suffisamment motivés et se précipitent sur les niches les plus faciles tels que les centres d'appels. Nous voulons aller bien plus loin pour la conquête de nouveaux créneaux dans ce domaine.

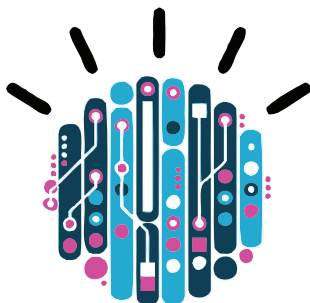
Nous mettrons en place des programmes de recherche et développement en partenariat avec les trois opérateurs de téléphonie mobile, pour la conception des services à forte valeur ajoutée : web banking; TV Mobile, applications spécifiques pour Smartphones. Des projets publics nationaux seront lancés dans les divers champs d'application de la gouvernance électronique : culture, santé, finance, justice, enseignement « e-learning »... Cela permettra la montée en taille et en compétence des sociétés tunisiennes de services et d'ingénierie informatique (SSII), tout en améliorant la relation du citoyen avec l'administration. Un ciblage commercial à l'endroit des opérateurs mondiaux sera mis en place, en vue d'implanter des centres d'externalisation de services, ainsi que des centres de recherche et développement en Tunisie.

Un programme national sera lancé pour la promotion du commerce électronique, et l'appui des sociétés privées par des mécanismes appropriés à la commercialisation de leurs produits

et services via internet. La commercialisation du patrimoine national numérique et applicatif en Afrique sera entreprise à travers des ententes PPP, sachant que la commercialisation est du rôle du privé. Les jeunes

diplômés seront encouragés à créer des entreprises innovantes dans le secteur des TIC, en renforçant les capacités et l'efficacité des interventions du Régime d'Incitation à l'Innovation dans le domaine des technologies de l'Information (RITI). La certification dans le domaine des TIC sera généralisée par des mesures incitatives, pour une meilleure compétitivité des entreprises tunisiennes à l'international

Un autre programme de développement visant à favoriser l'exportation de services à haute valeur ajoutée vers le marché européen, moyen-oriental et asiatique sera lancé, tandis que l'Outsourcing sera étendu à d'autres domaines que les centres d'appel. Ce programme sera porteur d'emplois pour nos jeunes diplômés et d'avenir pour nos entreprises.



13. NOUS PRIVILÉGIERONS LA RECHERCHE APPLIQUÉE

Le rôle de la recherche scientifique est essentiel dans sa contribution à l'édification de l'économie nouvelle basée sur les sciences et la technologie, qui s'adressera aux diplômés du supérieur. Le secteur public de recherche compte près de 20 000 chercheurs et enseignants chercheurs, quelques 10 000 doctorants et près de 19 000 étudiants en magistère. Il compte également 34 centres publics de recherche, 146 laboratoires de recherche et 484 unités de recherches. Malgré une production appréciable d'articles scientifiques, la recherche reste essentiellement académique ; en témoignent le nombre réduit des brevets et la quasi inexistance de valorisation des résultats de la recherche. Les dépenses de recherche-développement du secteur privé restent aussi très faibles; elles ne représentent que 0.2% du PIB, alors qu'elles avoisinent 2% dans les pays de l'OCDE. Notre plan d'actions se focalise sur les deux catégories d'acteurs, le public et le privé

Pour les structures publiques de recherche, nous organiserons un ciblage précis des thèmes prioritaires de recherche (sécurité alimentaire, eau, énergie, TIC, santé, créneaux porteurs industriels, environnement, matériaux nouveaux et nanomatériaux...). Simultanément, nous appuierons la création de réseaux sectoriels d'innovation regroupant les structures de recherche, les industriels et les structures d'appui. Nous généraliserons également les contrats-programmes avec les structures de recherche leur permettant de se gérer d'une façon plus autonome. Des centres de recherche seront créés en joint-venture avec ceux des pays industrialisés, afin de lancer des programmes de recherche communs.

Un diplôme de doctorat technologique sera institué en coopération avec les milieux industriels ; des incitations spécifiques seront mises en place pour les chercheurs qui s'engagent dans des activités de valorisation des résultats de recherche ; un système d'évaluation et d'accréditation des

structures de recherche sera adopté en harmonie avec les standards internationaux.

Les dépenses consacrées aux activités de recherche-développement seront augmentées pour atteindre 2% du PIB contre 1,3% actuellement; les dépenses de fonctionnement seront optimisées et davantage de moyens seront accordés aux thèmes prioritaires de recherche répondant aux besoins de l'économie et de la société. Une importance prioritaire sera attribuée à la recherche appliquée, notamment dans le secteur agricole ; parallèlement, les conditions de mobilité seront assouplies pour les chercheurs qui se consacrent à la réalisation d'autres activités,

Les missions de l'INNORPI seront élargies à la validation technique et à l'exploitation des brevets. Le rôle du Comité de Haut Niveau pour la Science et la Technologie (CHNST) sera dynamisé. La recherche sera reliée à l'industrie et l'administration, afin de la faire participer au développement du pays par l'innovation

Pour les structures privées, l'Etat prendra en charge par l'Etat une part des dépenses des entreprises relatives au recrutement de chercheurs, à l'acquisition d'équipements scientifiques et aux activités de veille et de propriété intellectuelle. Il prendra également en charge une partie des rémunérations des doctorants travaillant sur des sujets de recherche sollicités par les entreprises.



14. NOUS INCITERONS LE RENOUVEAU DU TOURISME PAR LA VALORISATION DE TOUS SES ATOUTS

Après avoir été un secteur à la pointe de la modernité, de l'ouverture, de la promotion culturelle et de la croissance économique, le secteur a connu un déclin sans précédent depuis 2011, du essentiellement à l'insécurité et aux menaces terroristes. Cela a entraîné en partie la chute des entrées en devises et des équilibres financiers. Il faut désormais s'atteler à faire renaître ce secteur.

L'attractivité du territoire sera fortement soutenue sur la base du développement d'un tourisme durable à travers des principes de base inamovibles par la consolidation du tourisme balnéaire afin que la Tunisie puisse retrouver sa place dans le bassin méditerranéen dans ce domaine. A cette fin, il faut faire converger tous nos efforts pour la rénovation des vieilles structures, l'optimisation des parcelles de terrains pour la construction d'unités résidentielles et l'amélioration de la qualité du service. En même temps, l'ancrage des autres segments (golf, plaisance, congrès, thalassothérapie, tourisme de culture et de patrimoine, tourisme médical...) sera au centre de nos préoccupations pour conquérir de nouveaux marchés (Inde, Chine...).

Nous nous engagerons à construire des identités régionales à travers la valorisation des patrimoines (sites archéologiques, médinas, sites naturels, historiques, culturels et événementiels, traditions culinaires), pour créer de nouvelles niches de clientèle à plus forte contribution et accroître les revenus du tourisme. De nouvelles infrastructures touristiques et para-touristiques seront réalisées sur les sites de visite ; développer les réseaux de transport inter-régionaux. Des segments du tourisme urbain, individuel, d'affaires, de loisirs et de santé émergeront du fait de l'assainissement du climat des affaires ; nous accompagnerons ces évolutions

Nos propositions concernent essentiellement trois axes : le désendettement, l'activation des synergies et la bonne gouvernance.

L'endettement du secteur touristique sera réduit à travers un abatement des créances classées (45% de 3,8 milliards de dinars). Un fonds d'investissement mixte sera créé, afin de permettre la restructuration de la dette des sociétés touristiques les plus fragilisées et de faciliter leur recapitalisation, leur rachat ou leur reconversion. Afin de préserver l'emploi, l'apurement de certaines créances classées sera négocié au cas par cas. Un plan comptable sera adopté pour les établissements hôteliers et touristique, afin d'améliorer leur gestion.

Des mesures incitatives seront ciblées pour encourager la rénovation des infrastructures hôtelières et la mise à niveau environnementale, après identification de la demande. Il sera aussi procédé à la révision des normes hôtelières de classement. La certification et la labellisation, ainsi que la mise aux normes de service internationales, seront renforcées. Un label « bio » sera créé pour les hôtels qui se basent essentiellement sur les énergies renouvelables.

En matière de transport aérien, la Tunisie examine certaines clauses relatives à l'accord «Open-Sky » avec l'UE, dans le but de protéger les compagnies aériennes nationales contre la concurrence des autres compagnies, notamment les lowcost. Nous nous engageons à mettre cet accord en vigueur en prenant toutes les précautions de sauvegarde. L'ouverture à la concurrence du transport aérien permettra à la fois de réduire la dépendance des hôteliers envers les tour-operators, de développer le tourisme individuel, d'accroître la fréquence des courts séjours sur toute l'année et surtout de revigorer certaines destinations en déclin (Tozeur-Nefta-Gafsa). Des synergies seront développées entre les professionnels du tourisme et ceux du transport aérien afin de consolider les routes aériennes existantes et permettre l'ouverture d'autres routes d'accès à de nouveaux marchés touristiques. Cette approche préservera les transporteurs nationaux, tout en laissant jouer les leviers de la concurrence.

Le budget promotionnel du tourisme sera augmenté grâce à la contribution des opérateurs concernés par ce secteur, et ce à

travers des redevances à adjoindre au Fonds de développement de la compétitivité du secteur touristique (FDCST) : (i) selon le nombre de sièges vendus pour les compagnies aériennes et maritimes ; (ii) taxe sur le chiffre d'affaires pour les offices des ports maritimes et aériens, agences de location de voitures ; (iii) taxe sur les recettes de change pour les banques (iv) la taxe de sortie sera maintenue pour les visiteurs non résidents, mais son produit sera consacré à renforcer le secteur touristique.

Les ministères du tourisme et de la culture seront mis à contribution, afin de créer des synergies entre les deux pôles qu'ils régissent. Les politiques touristiques et celles relatives à la mise en valeur de la culture et du patrimoine seront harmonisées. Une cellule de veille stratégique sera créée afin de constituer une banque de données accessible aux professionnels.

Dans le cadre de la politique de décentralisation et afin d'améliorer la gouvernance du secteur, des agences régionales du tourisme (ART) autonomes seront créées. Elles assureront la mise en valeur des patrimoines des régions, afin de renforcer leur attractivité. Elles contribueront au développement des réseaux de transport interrégionaux, à la promotion du tourisme rural et culturel... Les partenariats public-privé seront encouragés. Les ART siègeront aux côtés des institutions étatiques et des organisations professionnelles au sein d'un conseil national consultatif du tourisme. Cette instance assurera le lien avec le terrain et constituera une force de proposition et d'aide à la décision.

Pour le développement du tourisme dans les régions du sud, les circuits de 3 jours et plus incluant les zones de Tozeur et Nefta seront fortement encouragés. Pour les régions du nord-ouest et du centre-ouest, la construction de réceptifs hôteliers et d'équipements d'animation (restaurants, cafés, création d'auberges de jeunesse...) sera incitée, afin de favoriser les circuits de plus longue durée. Afin d'augmenter les taux d'occupation et impulser le tourisme national, les hôteliers seront encouragés à appliquer des réductions sur le coût de la nuitée pour les résidents en Tunisie.



15. NOUS RÉAFFIRMERONS FORTEMENT LA VOCATION AGRICOLE DE LA TUNISIE

Notre défi constitue à réviser le modèle socio-économique sur lequel est construite notre agriculture, afin de la rendre à la fois rentable et durable. Ce défi consiste à établir une coresponsabilité de l'Etat et des acteurs à travers la mise en œuvre de moyens institutionnels, managériaux et budgétaires, afin de consolider le secteur et lutter contre la pauvreté. Il s'agit de déployer une stratégie fondée sur deux piliers. Le premier s'appuie sur la promotion d'une agriculture moderne, à forte valeur ajoutée et haute productivité, répondant aux règles du marché et s'appuyant sur les investissements privés. Le second pilier se base sur un accompagnement solidaire des petits agriculteurs, à travers un meilleur accès au crédit, des appuis multiformes (vulgarisation, semences, serriculture), afin de les orienter vers des activités moins sensibles aux aléas climatiques et aux contraintes de vocation des sols.

Les réformes agricoles se feront ainsi à travers une stratégie différenciée, adaptée à chaque type d'acteur, et prenant en considération leur diversité et leurs contraintes. Il convient aussi d'adapter l'activité agricole aux potentialités et aux spécificités des régions, conformément aux cartes agricoles actualisées, avec un intérêt accru à l'égard des produits de base. Notre approche de la politique agricole est résolument différente des précédentes et se décline selon les actions suivantes :

Un programme cohérent de mise à niveau et développement du secteur agricole sera initié à l'instar du secteur industriel. Son objet sera mettre à profit le potentiel de production et d'exportation à travers plusieurs actions. D'importants investissements publics seront engagés pour renforcer les infrastructures de base. Les investisseurs privés engagés dans les secteurs à forte valeur ajoutée seront fortement dans le cadre d'une exploitation durable des ressources.

L'approche par filières pour une meilleure valorisation des

productions et un partage plus équitable de la valeur ajoutée sera appuyée. Le système de financement et d'incitations sera positivement modifié pour les agriculteurs qui se conforment à la carte agricole, adhèrent aux structures professionnelles et intègrent les mécanismes de valorisation des produits agricoles, leur traçabilité et leur labellisation. La création de structures de transformation des produits agricoles régionaux par la création d'unités agro-industrielles sur les lieux de production sera encouragée

Un grand projet national de plantations arboricoles de 20 000 ha sera initié, dont le quart en irrigué (l'arboriculture s'étale sur 2,2 millions d'ha dont 76% d'oliviers et 9% d'amandiers ; les autres arbres fruitiers occupent 328 000 ha dont 160 000 irrigués).

La gestion des terres domaniales sera révisée dans le but de créer un équilibre entre les projets à financements élevés et l'appui aux jeunes (diplômés techniciens, agriculteurs et agricultrices) et aux petits agriculteurs pour accéder à l'exploitation de ces terres. Ces mesures seront accompagnées par des mécanismes d'incitation contre le morcellement des terres agricoles;

Les circuits de distribution des produits agricoles seront améliorés et contrôlés en leur conférant la transparence requise (garantir un meilleur revenu des producteurs tout en préservant le pouvoir d'achat des consommateurs) ;

L'agriculture biologique qui a un bon potentiel d'écoulement sur les marchés extérieurs sera soutenue. Un système de traçabilité de la production agricole sera instauré. La labellisation des produits agricoles sera entreprise pour une meilleure valorisation et un meilleur positionnement sur les marchés extérieurs. Les programmes de recherche scientifique appliquée liés aux changements climatiques seront encouragés par l'Etat. Un mécanisme de couverture des risques liés aux aléas climatiques sera étudié et mis en place.

L'agriculture, prélève 82% des ressources en eaux superficielles. Mais plus de 40% de ces quantités sont perdues entre la

retenue du barrage et l'exploitation agricole. Un programme d'économie des eaux de surface et d'utilisation rationnelle des eaux souterraines sera lancé, afin de préserver cette ressource de plus en plus rare. L'aménagement de haies forestières brise-vent sera encouragé dans le cadre de ce programme.

Les partenariats entre l'amont productif et l'aval commercial et/ou industriel seront favorisés. Les agriculteurs qui le souhaitent, pourront se regrouper autour d'une société de services, d'une industrie agro-alimentaire ou d'un groupement de commercialisation, disposant de fortes capacités managériales, financières et techniques lui permettant d'optimiser le processus de production et de commercialisation. Cette solution permettra de lever les contraintes liées au morcellement des exploitations agricoles (54% ont une superficie inférieure à 5 Ha et 75% ont une superficie inférieure à 10 Ha).

L'apurement d'une partie de l'endettement du secteur agricole a été engagé de manière désordonnée par l'Etat ces trois dernières années. Nous continuerons à l'articuler autour des axes suivants :

- Poursuite du désendettement des agriculteurs ayant un crédit dont le principal est inférieur à 5000 dinars et dont l'ancienneté est supérieure à 8 ans.
- Consolidation des impayés dont le montant en principal est compris entre 5 000 et 20 000 dinars, sur des périodes variant entre 5 et 10 ans en fonction de la capacité de remboursement, avec abandon des intérêts de retard et 50% des intérêts conventionnels
- Consolidation des impayés dont le montant en principal est supérieur à 20 000 dinars, sur des périodes variant entre 5 et 15 ans en fonction de la capacité de remboursement, avec abandon des intérêts de retard et un premier versement de 10% du montant en principal.



Par ailleurs, la situation foncière des terres domaniales et des terres collectives sera assainie. Il est proposé de régulariser la situation au profit de ceux qui exploitent le sol et le mettent en valeur. Les parcelles situées à plus de 5 km des périmètres urbains leurs seraient louées à bas prix et à vie, mais non héréditaires et sous condition de leur non morcellement et du maintien de leur vocation agricole. Cela pourra encourager les exploitants à réaliser des aménagements plus ou moins coûteux, tout en évitant la spéculation et en préservant le patrimoine domanial pour les générations à venir.

Un observatoire des prix agricoles sera instauré, afin de vérifier les marges à l'intérieur de la filière agroalimentaire. En effet, les prix augmentent peu chez le producteur, alors que le consommateur subit une hausse sensible des prix par le biais de l'intermédiation. La grande distribution sera incitée à acheter au moins 30% de ses produits directement auprès des producteurs.

L'exploitation des ressources halieutiques sera rationalisée à travers :

- La consolidation et la généralisation du programme d'implantation des récifs artificiels ; la lutte contre la pêche illégale et abusive ; l'imposition du repos biologique à toutes les activités de pêche et à toutes les régions selon un planning proposé par la recherche scientifique.
- L'interdiction totale de la pratique du « kys » qui dévaste les côtes et met en danger l'avenir du secteur. Les 4 000 pêcheurs concernés par ce type de pêche bénéficieront d'un revenu mensuel de 300 Dinars pendant une année et d'une aide active pour trouver un emploi de substitution.
- Le développement de l'aquaculture en tenant compte à la fois de l'impact sur l'environnement et des intérêts des petits pêcheurs côtiers qui exploitent les mêmes zones maritimes.
- L'évaluation du secteur de la pêche, visant à la fois l'élaboration d'un programme de développement et la révision de la législation.

16. NOUS CONDUIRONS UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE DURABLE POUR LA PROTECTION DES ÉCOSYSTEMES ET DES RESSOURCES NATURELLES

Nous considérons que l'économie et le social sont inséparables de l'écologie. L'ensemble de notre programme s'articule autour du concept de développement durable, sans lequel il ne peut y avoir ni croissance «soutenable», ni prospérité. Nous consoliderons et élargirons les programmes de dépollution, de valorisation des déchets, d'économie de l'eau d'irrigation, de conservation des eaux et des sols, de protection environnementale et d'économie d'énergie.

* En matière de préservation de l'environnement et de protection des ressources en sols, les aides à l'agriculture seront conditionnées au respect de la carte de vocation des sols. Des travaux de restauration des terres et de lutte contre l'érosion seront entrepris. Les agriculteurs seront encouragés pour les actions de conservation des sols.

Pour la protection des forêts et des parcours, un programme de reforestation de 100 000 hectares supplémentaires (actuellement 1 million d'ha) de pin, caroubier... sera lancé sur la base de plans intégrés et participatifs, en concertation avec la population.

Des réserves fourragères et stabulation du cheptel seront créées. Le statut de «zone de protection spéciale» sera appliqué de façon effective aux grands massifs forestiers. Une unité de transformation du bois dans le Nord-Ouest sera créée en PPP (partenariat Public-Privé), afin de réguler le marché. Les sources d'énergie autres que le charbon de bois seront promues.

Pour la défense de la biodiversité et du patrimoine naturel il sera procédé à l'extension et à l'aménagement «d'aires de protection», en particulier dans les zones forestières du Nord et du Haut-Tell. Les zones de réalimentation des aquifères seront

protégées contre les aménagements inadaptés, ainsi que les zones littorales sensibles.

Un programme d'appui à la certification des entreprises dans le management environnemental (ISO 14001) sera mis en place, ainsi que des programmes de labellisation environnementale, en particulier en ce qui concerne les activités polluantes.

* En matière de **dépollution**, quatre chantiers seront menés sur trois ans: (i) la dépollution et l'aménagement du site de la SIAPE à Sfax ; (ii) l'arrêt du déversement en mer du phosphogypse à Gabès et l'étude de son transfert ; (iii) la dépollution de la côte du Sahel en veillant à l'application des normes internationales concernant les stations d'épuration ; (iv) le confinement des stériles à Méthlaoui-M'dhila, le renforcement et la consolidation du site, pour éviter les glissements de terrains.

* Pour la **politique énergétique**, notre objectif est triple : (i) porter nos efforts sur la sobriété et l'efficacité énergétiques ; (ii) réserver le gaz naturel à la production d'électricité et aux secteurs pour lesquels il apporte de la valeur ajoutée ; (iii) atteindre, d'ici 2030, 25 à 30% de la consommation nationale à partir des ressources propres et durables.

Le plan national de développement des énergies renouvelables (Plan Solaire, énergie éolienne) sera redéployé, pour faire de la Tunisie une plateforme internationale de production et d'exportation énergétique solaire. Les écotecnologies seront développées par des lignes de financement adéquates et l'octroi des nouveaux avantages fiscaux dédiés aux activités innovantes et à forte valeur ajoutée.

Des actions plus ambitieuses seront lancées pour rationaliser la consommation d'énergie. Les projets prenant en compte le développement durable et la protection de l'environnement seront soutenus à travers les dispositions du nouveau code des investissements, sur la base de critères à définir. Les ressources du fonds de maîtrise de l'énergie seront renforcées. Les subventions s'adresseront aux entreprises qui produisent

des équipements solaires et photovoltaïques en Tunisie, qui réalisent localement une valeur ajoutée significative ou qui assurent un taux élevé d'intégration de composants d'origine tunisienne.

Un programme de prospection des ressources gazières de toutes origines sera lancé afin de définir notre politique énergétique à long terme. En cas de résultats non probants, il sera fait appel au charbon pour assurer la continuité de nos besoins en énergie.

* Les **ressources en eau** ont été gaspillées dans un contexte de stress hydrique quasi continu depuis une vingtaine d'années. Aussi, nous engagerons une véritable stratégie d'économie de l'eau et de protection de la ressource à travers :

- Le renforcement et l'intégration du cadre institutionnel et législatif, de sorte à évoluer vers une gestion des ressources selon le principe de la gestion de la demande et non plus sur celle de l'offre, et ce, à travers quatre axes d'intervention :
 - conférer de l'efficacité à l'utilisation de l'eau selon les besoins des usagers et les spécificités régionales; cela revient à privilégier les activités prenant en compte les critères d'efficacité de l'eau. Ces critères doivent s'orienter selon l'usage et la productivité directe de l'eau en s'appliquant en particulier au domaine de l'irrigation
 - faire des économies d'eau appliquées à toutes les activités et selon les grandes catégories d'utilisateurs;
 - adopter une politique pour la gestion de l'eau agricole, selon le principe de «le gaspillage doit être payé par son auteur »;
 - mettre en place un système de transfert des eaux qui inclut le coût économique, social et écologique.

* La protection et la surveillance de l'exploitation des eaux de surface et des eaux souterraines seront assurées par:

- La législation de la gestion de l'eau (code promulgué en

1975): (i) affirmer le principe de gérer et de distribuer l'eau selon la demande; (ii) délimiter clairement les responsabilités et les attributions respectives des autorités compétentes en matière de gestion des ressources en eau; (iii) définir les nouvelles servitudes applicables à l'exploitation et à l'usage de l'eau.

- La définition d'une politique offrant plus de possibilités d'intervention et de régulation. En cas de pénurie ou de sécheresse, elle pourra réaffecter une partie de la ressource vers des objectifs prioritaires, tout en continuant à donner un accès à l'eau potable à tous les usagers.

- La mise en place d'une stratégie de protection de l'environnement et de la surveillance de l'exploitation des hydro-systèmes compte tenu de leur interdépendance. : les pollutions des eaux de surface se répercutent sur la qualité des nappes phréatiques, la surexploitation des nappes accroît la salinisation et la baisse de fertilité des terres de surface. Cela revient à établir une gestion globale et intégrée des projets d'aménagement, compte tenu de l'interdépendance étroite des hydro-systèmes.

- Les villes et établissements humains où la pénurie d'eau est continue (notamment dans le sud), seront dotés de stations de désalement pour l'eau potable en fonction de leurs conditions spécifiques et de leurs besoins.

* Un système de transfert flexible et opérationnel sera mis en place, mais il fonctionnera par la concertation :

- Pour les transferts inter-régionaux, la ressource transférable allouée doit être modulable et adaptée aux besoins réels de la région importatrice. L'application d'une allocation homogène à l'ensemble du territoire aboutit à des gaspillages quand l'offre devient supérieure à la demande.

- Pour les transferts intersectoriels, l'usage de l'eau potable doit s'appliquer prioritairement aux fins domestiques, touristiques, industrielles, voir agricoles pour des cultures à hautes valeurs ajoutées.

- Pour la distribution de l'eau, veiller à réduire les pertes par des travaux de réhabilitation et d'entretien du système de transfert et de ses composantes du stade de la mobilisation jusqu'à celui de la distribution.

Le statut de **zones protégées** devra évoluer, en faisant la distinction entre les zones de sauvegarde des écosystèmes (et/ou un patrimoine naturel d'exception : parcs nationaux et réserves naturelles) et les zones de protection spéciale qui pourraient s'étendre à un territoire plus vaste permettant de contrôler plus efficacement l'usage des ressources naturelles (eaux, sols, forêts et parcours).

Le statut de zone protégée ou de zone de protection spéciale ne doit pas conduire à l'interdiction des usagers à l'accès aux ressources naturelles, mais bien au contraire de renforcer ce mode de gestion et de prise en charge par ces mêmes bénéficiaires, déjà en application (AIC, AFIC, ACES).

A cette fin, quatre types de mesures seront prises

- la protection des ressources en sols ;
- la protection des ressources sylvo-pastorales ;
- la sauvegarde de la biodiversité et du patrimoine naturel ;
- la protection et la surveillance de l'exploitation de l'eau (superficielle et souterraine).

Dans le domaine de l'amélioration de l'**environnement urbain** et du **cadre de vie**, trois mesures principales seront prises :

- La protection des espaces verts existants et la création de nouveaux espaces à l'intérieur et autour des villes pour favoriser les discontinuités. Dans ce cadre, les espaces verts urbains et de forêts récréatives seront augmentés de 2 000 hectares.
- L'organisation d'une filière déchets solides (application de normes spécifiques, intercommunalité, concession aux privés);

- L'amélioration des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales de manière à atteindre un taux de branchement du même niveau que celui de l'eau potable en milieu urbain.



17. NOUS ASSURERONS UNE NOUVELLE GOUVERNANCE PAR UNE DÉCENTRALISATION RÉFLÉCHIE ET PROFITABLE A TOUS

La décentralisation, c'est l'exercice de la démocratie locale. Aujourd'hui, la Tunisie dispose à tous les niveaux d'élites susceptibles de gérer les affaires locales avec compétence. Par ailleurs, avec près de 11 millions d'habitants, notre pays ne peut plus être efficacement administré à partir d'un centre unique. Le modèle centralisé a montré ses limites avec l'incapacité de l'administration à refléter les diversités économiques régionales et donner l'impulsion nécessaire à leur développement. C'est cette politique qui a conduit à «une Tunisie à deux vitesses».

La décentralisation est un processus politique et administratif long et complexe qu'il est nécessaire d'enclencher dès 2015, pour donner un impact optimal au développement régional. La Constitution de la deuxième République consacre le principe de la libre administration des collectivités locales. Celles-ci comprendront « des municipalités, des régions et des districts qui couvrent l'ensemble du territoire ». Les deux premières seront dotées d'exécutifs élus au suffrage universel et se verront octroyer des moyens en rapport avec leurs nouvelles attributions. Quant aux conseils de districts, ils seront élus par les membres des Conseils municipaux et régionaux (Art.133). Cette réforme modifiera en profondeur les rapports entre l'Etat, les districts, les régions et les communes.

Démocratique par essence, la décentralisation vise à rapprocher le citoyen des centres de décision pour les affaires qui le concernent, et contribuera à une meilleure gouvernance.

Al Jomhuri propose que l'Assemblée des Représentants du Peuple promulgue non pas une seule, mais plusieurs lois destinées à changer les rapports de pouvoir entre l'Etat et les collectivités locales. Elles auront pour objet (i) de transformer les mécanismes de la tutelle ; (ii) de donner aux élus régionaux et locaux l'exercice d'une partie du pouvoir exécutif (à la fois

économique et politique), qui ne fait pas partie des fonctions de souveraineté, (iii) ce pouvoir devra couvrir uniquement le territoire administré par la collectivité en question ; (iv) chaque entité territoriale devra avoir une assiette fiscale significative pour assumer ses dépenses d'investissement, ses charges de fonctionnement, procéder au recouvrement des impôts et taxes, etc.

Concernant l'assiette démographique en 2013, on relève 267 communes urbaines dont 117 (44%) ont moins de 10 000 habitants. Quant aux 264 délégations, 66 d'entre elles sont intégralement urbaines et 18 totalement rurales.

Le découpage territorial devra être conçu dans un but d'encadrement politique, administratif et fiscal des populations. Le seuil de création d'une région (ancien gouvernorat) se situe aux environs de 250000 habitants; celui d'une commune autour de 12 à 15 000 habitants. Ces seuils devront être abaissés dans les zones à faible densité de peuplement ou s'il s'agit d'une commune urbaine ancienne.

Une grande concertation nationale sera organisée autour du découpage régional, du statut des élus locaux, de la libre coopération intercommunale et de la participation des citoyens aux affaires locales. Dans ce cadre, Al Joumhouri proposera :

- 6 Districts. Les conseils de District seraient élus par des collèges issus des conseils de régions;
- 25 à 28 régions dont les assemblées seraient élues au suffrage universel direct.
- 210 à 230 communes rurales librement constituées (12 000 à 13 500 habitants en moyenne par commune).
- 270 à 280 communes urbaines, dont une certaine verront leur périmètre élargi, afin d'englober une partie de la population rurale environnante ; ainsi, elles pourront atteindre une taille critique pour leur garantir une viabilité sociale, économique, fiscale... Les grandes agglomérations

composées de plusieurs communes (Tunis, Sousse, Sfax, Gabès, éventuellement Bizerte et Monastir) pourront se constituer en « communautés urbaines »; leurs conseils seraient élus par des collègues issus des communes qui les composent. Les districts, les régions, les communes rurales et urbaines, les communautés urbaines seront érigés en tant que collectivités territoriales, dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Le transfert des compétences aux collectivités territoriales renforcera l'Etat en le libérant de toutes les fonctions subalternes pour le ramener à l'essentiel. Il rapprochera les administrés de la décision publique, qui gagnera en légitimité, en rapidité, et en coût. Plusieurs domaines vont avoir à bâtir leur propre projet de partage et de transfert des compétences. Nous proposons que ce soient les départements suivants : équipement, urbanisme et habitat; développement régional et local ; agriculture et environnement ; éducation nationale et enseignement supérieur; emploi et formation professionnelle; santé, solidarité et personnes âgées; jeunesse et sport; culture et tourisme.

Le transfert d'une compétence entraînera la mise à disposition des moyens financiers et patrimoniaux utilisés pour l'exercice de cette compétence. Les agents de l'Etat affectés aux collectivités territoriales conserveront leur statut et, dans la mesure du possible, leur fonction. Pour concrétiser les modalités de la compensation financière, deux mécanismes seront mis en place : le transfert d'impôts d'Etat (transfert de fiscalité) et l'attribution d'une Subvention de Décentralisation (S.D.) qui concerne le transfert budgétaire.

D'autres textes votés par l'assemblée (ARP) devront annoncer que le contrôle sera exercé à posteriori par le tribunal administratif. Mais la tutelle devra demeurer.

18. NOUS INITIERONS UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL D'ENVERGURE

Les seules incitations financières et fiscales en faveur du développement régional ne sont pas suffisantes pour favoriser la création d'emplois. Nous proposons une nouvelle démarche pour le développement régional, fondée sur l'élévation du niveau d'intégration nationale, afin d'entraîner tout le territoire dans le mouvement de modernisation. Cette démarche s'appuie sur deux volets concomitants :

- La mise en valeur optimale des lieux et des axes de haute productivité : jouer à fond la carte des lieux d'intérêt international, en leur donnant les moyens de la compétition.
- Une politique d'équipement, de redistribution sociale et d'appui au secteur privé en faveur des régions intérieures pour renforcer l'unité nationale.

Les moyens sont économiques, sociaux et institutionnels (ces derniers relevant de la décentralisation et de la gouvernance locale). Ils s'inscrivent dans une vision globale d'aménagement du territoire national. Pour appuyer l'investissement et favoriser l'éclosion des dynamiques locales, les préalables que nous réaliserons consistent en la mise en place des structures institutionnelles et des outils de mise en œuvre, ainsi que l'élaboration des « Perspectives de Développement Régional ».

Le développement dans les régions intérieures sera vigoureusement impulsé. Le développement social sera assuré par l'Etat, tandis que les promoteurs privés seront associés aux projets économiques (voire à l'initiative de ces projets). Notre stratégie vise à initier des projets pilotes financés partiellement par l'Etat, en tenant compte à la fois des potentialités disponibles et de la qualité de la main d'œuvre existante. Dans une seconde étape, l'Etat pourra se désengager en privatisant ses parts.

Nous entendons réformer en profondeur le développement régional à travers les actions suivantes :

- Des agences régionales pour la diversification économique et la compétitivité seront créées au niveau de chacune des 4 régions intérieures (Nord-Ouest, Centre-Ouest, Sud-Ouest, Sud-Est), regroupant, chacune, l'ensemble des outils de développement régional. Ces agences seront financées (outre les financements existants, à travers des prêts et dons) par le transfert de 800 à 900 Millions de DT/an durant les 5 années de la prochaines législature. Chaque agence aura à gérer ces financements à travers des fonds spécialisés, qu'il conviendra de coordonner avec les outils existants, afin d'éviter les double emplois. Ces fonds devraient concerner cinq (5) grands domaines :

- Création et renforcement des entreprises, notamment les PME-TPE
- Renforcement de l'économie agricole et mise en valeur des ressources (agriculture, élevage, pêche)
- Appui aux collectivités locales (emploi, petites activités, infrastructures urbaines...)
- Programmes d'habitat social
- Développement social, culture, tourisme et communications.

- Un programme intégré de lutte contre la pauvreté, la précarité et la vulnérabilité sera initié d'urgence. Ce programme sera réalisé par le biais d'un ciblage, à l'échelle locale (urbaine et rurale), des 2,2 millions d'habitants les plus pauvres, dont la dépense moyenne est en deçà de 75 DT/mois. Il concernera cinq domaines transversaux : chômage et sous-emploi, exclusion sociale (catégories vulnérables : personnes âgées, femmes, enfants), logement et conditions de vie, activités génératrices de revenus, équipements et infrastructures. Le choix de ces domaines permettra d'appréhender des champs d'investigation plus larges. L'amélioration et la densification des infrastructures dans les régions de l'intérieur, permettra d'encourager aussi l'implantation de sociétés privées.

- Un programme de désenclavement routier et ferroviaire sera initié pour le moyen et long terme. Il est destiné à réduire les temps d'accès entre zones intérieures et villes littorales, pour le ramener aux environs d'une heure. Par ailleurs les temps de parcours entre la capitale et Gabès sera ramené à 2 heures par train au lieu de 5h actuellement.

- Un fonds de développement régional et local sera mis en place, comme instrument pour l'allocation transparente et le déboursement rapide au profit des communes. Il servirait à financer des investissements publics et communautaires d'intérêt local.

- Dès 2015, 50 incubateurs seront créés dans les chefs-lieux de gouvernorats et les villes moyennes les mieux équipées. Repensés au niveau du financement et de la formation, ces projets visent à accompagner les jeunes promoteurs. Ceux-ci bénéficieront de formations de qualité internationale lors du lancement et du démarrage de leurs projets.

- 6 pôles régionaux de compétitivité seront aménagés, afin de favoriser l'innovation. Ils regrouperont, sur un même lieu, des entreprises, des centres de formation, des laboratoires de recherche. L'innovation ne doit plus être uniquement perçue comme la création de nouvelles technologies, mais aussi l'adaptation de technologies créées ailleurs. Les partenariats avec d'autres pôles ailleurs dans le monde seront fortement encouragés. Ces pôles regrouperont sur un même lieu des entreprises d'activités voisines, des centres de formation, des laboratoires de recherches ainsi que des services (banques/finances, cabinets conseils, administration...).

- Des spécialisations sectorielles seront recherchées entre régions et activités : le Centre-Est pour le textile, le Centre Ouest pour les Industries mécaniques et électriques, le Nord-Ouest pour l'agro-alimentaire, le Sud pour la chimie et l'énergie (dont renouvelable), Tunis pour l'informatique et les télécoms, Ben Arous pour la pharmacie, le plastique, etc ...

- L'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation

(APII) sera restructurée pour plus d'efficacité dans les régions. Les Agences régionales de l'APII devront jouer pleinement leur rôle dans la promotion de l'industrie au niveau régional, en devenant une véritable force de proposition pour les promoteurs et entreprises régionales.

- Des mécanismes d'association entre régions littorales et intérieures seront mises en place à travers des incitations, des outils, des procédures, et surtout des infrastructures. Un industriel du littoral pourra, par exemple, délocaliser une partie de sa production dans les régions intérieures, moyennant des facilités et des incitations multiples.

- Les incitations financières au développement régional seront rationalisées, en optant pour une stratégie de sélection de projets créateurs de main d'œuvre qualifiée. Qu'il s'agisse d'agriculture, de textile ou de mécanique, le même défi se pose : intégrer davantage de valeur ajoutée aux produits et qualifier l'emploi.

- Des plans-programmes de développement seront élaborés pour les régions, afin de favoriser la mise en valeur de leurs potentialités et l'émergence de leurs spécialités. Les plans régionaux établis doivent être repensés de manière à positionner les acteurs régionaux au centre de la concertation et de la décision.

- Mille « Maisons du Citoyen » seront créées en 5 ans, en utilisant et réactivant les maisons des jeunes et de la culture, les locaux de l'ex-RCD... Le concept est de créer dans chaque quartier ou village un centre multifonctionnel de développement social qui est en même temps un espace de solidarités, un milieu d'accueil associatif. Son rôle : l'écoute, l'information, l'orientation, la médiation, l'éducation, la sensibilisation.





NOUS ASSURERONS UNE POLITIQUE SOCIALE ÉGALITAIRE ET MODERNISÉE

Al Joumhouri fonde sa politique sociale sur un ensemble de mesures qui visent la compensation des handicaps subis par les couches défavorisées qu'elles habitent dans les régions intérieures ou littorales. Ces politiques se concrétiseront par l'attribution préférentielle de ressources sous la forme de programmes d'emploi, de couverture sanitaire et sociale, d'aides financières, d'avantages fiscaux, de projets d'infrastructures et d'habitat.

19. NOUS NOUS ENGAGEONS À AUGMENTER ET À SOUTENIR LE POUVOIR D'ACHAT

La vie chère est une réalité vécue par tous les tunisiens et pas seulement les plus modestes. Les salaires stagnent, les pensions et les prestations sociales ne compensent pas les aléas de la vie. L'endettement des ménages prend des proportions inquiétantes. 23,5% des 3,4 millions d'actifs occupés en 2014 sont endettés ; près de 60% des tunisiens ne parviennent plus à épargner et plus du tiers épargnent des petites sommes prélevées sur leur revenu pour des cas d'urgence. Une famille moyenne ventile ses dépenses à raison de 35% pour l'alimentation, 23% pour l'habitat, 10 % pour l'hygiène et les soins, 11% pour le transport, 9 % pour l'habillement, le reste se répartit entre la culture et les loisirs, les télécommunications et l'enseignement.

Le Smig tunisien a baissé de 46% en équivalent euros entre 1990 et 2014, alors qu'il s'est accru dans tous les autres pays du Maghreb et qu'en France, il a augmenté de 91%. Après la dernière augmentation de mai 2014, le Smig tunisien s'élève à l'équivalent de 126 euros pour 40 heures, le plus faible des cinq pays membres du Maghreb avant la Mauritanie. Au Maroc le Smig équivaut à 530 DT (juill. 2014) au régime de 48 heures, soit 52% de plus qu'en Tunisie. La cause principale est que la stratégie économique de notre pays durant ces 20 dernières années a été basée sur l'endettement des ménages et la baisse continue des salaires en valeur réelle.

Le pouvoir d'achat de la population s'est détérioré du fait de la flambée des prix. Un sérieux rattrapage est nécessaire pour modifier radicalement notre politique économique : relancer la consommation plutôt par l'augmentation des salaires que par le comblement du trou sans fond que constitue la caisse de compensation. Parallèlement, l'appui aux producteurs (agricoles, industriels, certains services...) permettra d'augmenter l'offre intérieure. La combinaison des deux contribuera à impulser fortement la croissance. Bien entendu, ces mesures doivent

être accompagnées par une amélioration de la compétitivité, et pour cela, les gisements de gains de productivité sont énormes en Tunisie, pour peu que l'on s'engage vers plus de rationalité, d'organisation, de motivation et d'imagination.

Dans ce contexte, Al Joumhourî propose un grand débat entre les partenaires sociaux visant à augmenter substantiellement le SMIG en 4 à 5 ans (2015-2019), afin de rattraper le niveau actuel du Smig marocain. Cela correspond à une augmentation annuelle de 10 à 11%, soit 4 à 5% en termes réels, compte tenu de l'inflation. Il s'agit en fait d'un juste rattrapage qui contribuerait à relancer la consommation et la croissance tout en apaisant le climat social. Cela ne menace nullement les avantages comparatifs de la Tunisie à l'exportation et comporte l'avantage de la clarté entre employeurs et salariés.

Parallèlement, le pouvoir d'achat sera soutenu en concertation avec les partenaires sociaux. Ainsi, les salaires seront révisés régulièrement et de façon concertée, en fonction de l'inflation et de l'évolution de la productivité du travail.

Afin d'équilibrer le budget de l'Etat, la caisse de compensation sera réformée afin d'en faire bénéficier les catégories de population qui en ont le plus besoin.

Le montant des allocations familiales servies aux affiliés des caisses de sécurité sociales n'a plus été revalorisé depuis 1981. Il sera procédé à un rattrapage vigoureux : les allocations familiales seront doublées.

Nous proposons de reculer l'âge de la retraite à 62 ans pour ceux qui le souhaitent. Une telle mesure permettra d'alléger les charges de l'Etat tout en revalorisant, mécaniquement les pensions, de 5 à 6 %. Une telle disposition sera sans impact sur l'emploi des jeunes, les emplois et les postes des uns et des autres n'étant pas de la même nature.

250 000 familles nécessiteuses se sont vues récemment octroyer 100 DT/mois (pour les familles de 3 enfants). Nous augmenterons ce montant à 130 DT/mois.

Un programme d'emploi pour les petits métiers urbains et les services agricoles sera simultanément lancé à l'intention de ces familles pour améliorer leur revenu. Par ailleurs, 22 000 nouveaux logements sociaux seront livrés chaque année, contre 11 000 actuellement (voir mesures sur l'habitat social).

Les tarifs des services bancaires seront réglementés par l'Etat : les agios et les pénalités liées aux incidents de paiement seront plafonnés et feront systématiquement l'objet d'une facture. Le barème de l'assiette d'impôts sur le revenu sera également révisé (voir mesures sur la fiscalité).

La Tunisie compte 10.982 Millions d'habitants en 2014, avec une proportion de 23,1% de jeunes de moins de 15 ans. La population active globale s'élève à 4 millions de personnes en 2014, en augmentation de 231 000 individus depuis fin 2010.

Dans le même temps, la population active occupée a augmenté de 115 000 personnes, passant de 3,28 à 3,39 millions, dont près de 70% de salariés et 26% d'indépendants. Le taux de croissance de la population occupée était de 0,9% par an; l'augmentation moyenne est de 28 800 personnes par an (en comparaison, entre 2006 et 2010 le taux de croissance était de 2,2%/an et l'augmentation annuelle, de 68 000).

Le taux de chômage est passé de 13% à 15,2% entre 2010 et 2014, avec une nette disparité entre hommes (12,7%) et femmes (21,5%). La population active au chômage est de 606 000 personnes en 2014 dont 365 000 hommes et 241 000 femmes. 31,4% des diplômés du supérieur sont au chômage (21,2% pour les hommes et 40,8 pour les femmes, contre respectivement 15,8 et 32,9 en 2010). Le chômage des diplômés touchait au total 174 900 personnes en 2012 (estimés à 240 000 en 2014), dont les deux tiers sont des femmes.

Au delà du fait que tout cela témoigne de l'échec des cinq gouvernements qui se sont succédés depuis janvier 2011, il s'avère nécessaire de mener une politique de l'emploi offensive à travers quatre axes. Le premier concerne le crédit

aux moyennes et petites entreprises ; et pour ce faire, nous entreprendrons une grande réforme financière à travers la fiscalité et la transformation des pratiques bancaires. Le second concerne les grands travaux de l'Etat : infrastructures et équipement publics. Le troisième concerne l'appui institutionnel et financier aux activités de services de moyen et haut niveau, ayant trait à l'externalisation des activités administratives et la mise à niveau des services. Enfin, le quatrième a trait à la décentralisation, appelée à créer à la fois de la valeur ajoutée et de nombreux emplois dans l'ensemble des domaines de la vie économique.

Enfin, une des mesures phares de cette réforme consistera à appliquer, à tous les secteurs, la semaine de 40H au lieu de 48H. Cela permettra de réduire le taux de chômage de 1,5 à 2points, tout en s'inscrivant dans les objectifs d'amélioration de la productivité et du progrès social.



20. SANTÉ ET ACTION SOCIALE : NOUS DÉFENDRONS UNE COUVERTURE UNIVERSELLE PROGRESSIVE DES SOINS ET UNE PRISE EN CHARGE PLUS EFFICACE DE LA PAUVRETÉ

Notre système de santé souffre de deux maux : une faible proximité des services de santé par rapport au citoyen, et la question du coût de la santé et de son financement

- **Territorialement**, le dispositif de santé fonctionne à **deux vitesses entre le littoral et l'intérieur**. La Tunisie dispose d'une assez bonne infrastructure de santé, avec 2028 centres de soins de santé de base, 118 hôpitaux de circonscription, 34 hôpitaux régionaux, 22 Etablissements Publics de Santé (ESP) intégrant les CHU. Ces structures présentent un maillage assez correct sur le territoire, mais à l'exception des ESP, elles ne disposent pas d'équipements, de personnels et de médicaments suffisants. Les centres hospitaliers de première et deuxième ligne sont également privés d'équipements de pointe et de médecins spécialistes.

Le taux d'occupation des ESP est proche de la moyenne mondiale (80%). Ceux-ci représentent 45% des admissions et 61% du nombre de journées d'hôpital dans le secteur public.

Tunis compte 9,6 médecins généralistes pour 1000 habitants, alors que ce ratio est inférieur de dix fois dans le Centre Ouest. Pour les médecins spécialistes il tombe de 11 à 1,2 pour 1000 habitants dans les mêmes régions.

Les équipements modernes sont concentrés dans les huit centres localisés sur le littoral Est du pays. Amenés à répondre à l'ensemble des besoins du pays, ils se retrouvent à la fois engorgés et éloignés des régions intérieures, d'où des délais d'accès aux consultations extrêmement longs, de l'ordre de six mois et plus.

Ainsi, le dispositif mis en place, avec une relative efficacité

depuis l'indépendance, prive aujourd'hui l'accès aux soins de santé des populations en situation précaire.

- **Au plan social**, la santé est aussi caractérisée par un **système à deux vitesses** dont il faudra atténuer les effets. Le secteur privé, est majoritairement concentré sur le littoral. Disposant d'une capacité en lits de 12%, il emploie 50% des médecins et dispose de 70% des équipements technologiques de pointe, pour couvrir seulement 20% des malades.

- Quant aux **dépenses de santé**, les ménages en assument 53 % (soit près de 10% de leur revenu), contre 23 % pour les caisses de sécurité sociale et 22 % pour l'Etat. Les dépenses de l'Etat en matière de santé atteignent près de 11% du budget. Les familles démunies sont couvertes totalement par l'Etat à raison de 250000 pour AMG1 et 548000 pour AGM2 couvrant les moins vulnérables. Nous sommes donc loin de la couverture des deux millions de pauvres.

Le citoyen tunisien est donc faiblement couvert en matière de soins. Il est nécessaire d'augmenter progressivement cette couverture aussi bien à travers une participation accrue de l'Etat que d'une augmentation des cotisations patronales et salariales.

Notre ambition est de garantir à terme l'universalité de l'accès aux soins et d'améliorer durablement la santé de l'ensemble de la population à travers les actions suivantes :

- Pour des soins plus efficaces, le système de santé publique sera réaménagé. Dans ce contexte, la création de pôles universitaires sera conçue dans un cadre de redistribution de l'existant. Quatre pôles hospitalo-universitaires ayant chacun son autonomie managériale et financière articuleront l'espace sanitaire national : (i) le Nord, avec Tunis comme centre ; (ii) le Sahel (englobant Sousse et Monastir en un seul pôle), avec Sousse-Sahloul comme centre ; (iii) l'Ouest,

avec un pôle hospitalo-universitaire qui sera organisé autour des hôpitaux régionaux existants, et dont le centre sera Kasserine ou Gafsa.; (iv) le Sud, avec Sfax comme centre. Cela permettra de désengorger les hôpitaux des régions littorales et d'améliorer l'offre de soins en régions. Le personnel médical et paramédical y sera intéressé par des avantages administratifs et financiers supplémentaires.

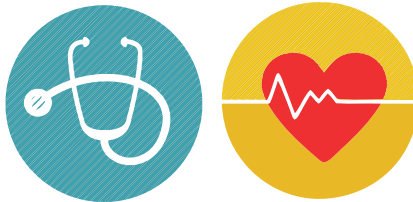
- Chaque pôle englobera un ou plusieurs CHU, à raison de 1 lit pour 1000 habitants. Les hôpitaux régionaux seront réaménagés, réorganisés et mieux structurés ; ils seront dotés d'équipements techniques et logistiques de haut niveau. Les services des hôpitaux, notamment les urgences, feront l'objet d'une certification périodique (tous les 2 à 3 ans) par des organismes professionnels indépendants. Pour les urgences, une réforme structurelle sera entreprise à travers la création d'un système de tri dans les hôpitaux et donc par la création d'emplois. Cette organisation visera à diminuer les délais d'attente et améliorer la qualité globale des soins.
- Une nouvelle carte sanitaire de la Tunisie sera élaborée, afin de doter toutes les structures d'une efficacité optimale. L'effort financier de l'Etat devra porter en priorité sur les équipements de première et deuxième lignes. Il intéressera ensuite sur l'hôpital régional, qui représente l'échelon intermédiaire, afin de réduire les inégalités territoriales. L'amélioration de la couverture sanitaire devra ainsi répondre aux besoins réels et non fictifs, selon l'approche des « soins centrés sur le patient ». Afin d'assurer une meilleure performance de l'hôpital, la permanence des soins et la disponibilité des médicaments essentiels sera garantie, en particulier dans les structures de première ligne, afin d'éviter les déplacements superflus.
- Nous faisons le choix juste et équitable de revaloriser la formation et l'encadrement qui sont la vocation première de l'institution hospitalo-universitaire. Au plan qualitatif, nous

appuierons la bonne gouvernance et l'autonomie, afin que les établissements de soins aient comme principal objectif l'amélioration de l'offre de soins et la maîtrise des dépenses de santé.

- Une haute autorité de la santé sera créée. Elle aura le statut d'autorité publique indépendante à caractère scientifique, dotée de la personnalité morale et disposant de l'autonomie financière. Elle sera chargée (i) d'évaluer l'intérêt des médicaments, des dispositifs médicaux, des actes professionnels et de proposer ou non leur remboursement par l'assurance maladie; (ii) de promouvoir les bonnes pratiques des soins auprès des professionnels et des usagers de santé; (iii) d'améliorer la qualité des soins dans les établissements de santé et en médecine de ville; (iv) de veiller à la qualité de l'information médicale diffusée, d'informer les professionnels de santé et le public et de développer la concertation et la collaboration avec les acteurs du système de santé.
- Pour améliorer la couverture sociale et tendre vers une équité effective, toutes les prestations de la CNAM seront révisées par la couverture de l'assurance maladie à hauteur de 700 dinars au lieu de 500 dinars actuellement. Désormais, celle-ci prendra en charge 36 maladies de longue durée au lieu de 24. Elle assumera aussi toutes les urgences chirurgicales au lieu de 21 pathologies actuellement. La liste des médicaments remboursables sera revue à la hausse. Ces mesures seront prises sur la base d'une large concertation entre les parties concernées.
- Afin de simplifier les démarches de prise en charge et rationaliser la distribution des médicaments gratuits dans les structures hospitalières, nous soutiendrons la création d'une carte informatique de soins. Les échanges de données entre la CNAM, les assurances complémentaires et l'ensemble du système de santé publique et privée seront assurés par la mise en place d'un système d'information efficace, afin de faciliter les procédures de remboursement

et de contrôle.

- Le cursus des études médicales et l'itinéraire de l'étudiant seront revus de manière à revalorisation du statut de l'interne et du résident.
- L'absence de médecins spécialistes dans les régions sera, éventuellement et entre autres, palliée au niveau du concours de résidanat : en dehors du quota annuel, un nombre d'étudiants sera défini pour choisir volontairement de travailler dans les hôpitaux régionaux dans le cadre d'une assistance accrue aux régions intérieures.
- Nous favoriserons la coopération internationale entre facultés de médecine et revaloriserons le budget alloué à la recherche. Il en sera de même pour la facilitation du complément de formation à l'étranger.
- Nous encouragerons fortement le tourisme médical dans la mesure où il constitue un important vecteur d'exportation et d'ouverture scientifique.



21. UNE JEUNESSE INTÉGRÉE A LA SOCIÉTÉ ET L'ÉCONOMIE

NOUS VEILLERONS À LA PROMOTION D'UNE ÉCOLE DE QUALITÉ ET D'ÉGALITÉ DES CHANCES

L'enseignement est un droit constitutionnel et doit le demeurer. Notre système éducatif et de formation traverse une crise profonde avec une baisse continue du niveau des apprenants dans le cycle primaire, secondaire et supérieur.

112600 élèves ont interrompu leurs études en 2011-2012, et parmi eux, 58 000 font partie de l'école de base. Beaucoup d'élèves ne bénéficient pas des principes de base de l'apprentissage («comprendre pour apprendre»). En 2010, notre pays est classé 114ème sur 198 pays, avec 6,48 années d'études par habitant (Jordanie : 8,65 ; Grèce :10,5). L'Etat ne doit pas dépenser plus mais dépenser mieux, en redéployant les crédits, en diminuant les dépenses administratives et les coûts de fonctionnement. Les économies ainsi dégagées permettront d'améliorer les conditions de vie et de travail du corps enseignant, et d'investir dans les équipements. La formation professionnelle et technique, marginalisée et délaissée, sera réhabilitée. Notre conviction est cependant que toute réforme de l'enseignement doit commencer par l'école de base. L'implication de l'Etat, des éducateurs et des parents est la condition de sa réussite. L'éducation constitue la pierre angulaire du développement. Le succès dépendra de notre attachement permanent à son financement public

L'âge de scolarité obligatoire sera abaissé à 5 ans : nous établirons la classe préparatoire après l'école maternelle pour tous les élèves. L'enseignement gardera sa structure actuelle, avec (i) un enseignement de base de 6 à 14 ans. Ace titre l'examen de 6ème, récemment réintroduit comme barrière sélective, ne résoudra rien s'il n'est pas relayé par des réorientations ;(ii) un enseignement secondaire divisé en 2 composantes: technique et générale.

Dès la rentrée scolaire 2015-2016, nous instaurerons la séance unique d'une durée de 6h (entre 8h et 16h) avec une pause déjeuner. Après 16h l'élève pourra consacrer le reste de sa journée à l'activité physique, culturelle, artistique ou associative.

Cela contribuera aussi à créer des emplois pour les éducateurs et animateurs de cette nouvelle tranche de vie postscolaire.

Nous mettrons en œuvre de façon effective « l'approche par compétences » par le corps enseignant dans tous les cycles, et ce dans le but d'atteindre les standards internationaux, de rendre le diplôme tunisien plus crédible, de limiter l'échec et l'abandon scolaire. Cette requalification vise la réussite scolaire pour tous, selon les axes suivants :

- Nous mettrons l'accent sur les matières fondamentales, scientifiques et technologiques, dès les premières années d'études.
- Nous impulserons les matières littéraires et philosophiques, pour l'épanouissement et l'enracinement dans la culture.
- Nous améliorerons le niveau des langues en général et de la langue arabe en particulier.
- Nous réviserons les programmes et les méthodes d'enseignement et d'évaluation, ainsi que la cadence des examens nationaux.
- Nous améliorerons les conditions d'enseignement et prendrons les mesures permettant d'atténuer les disparités régionales.
- Nous réformerons l'orientation universitaire après le baccalauréat.
- Nous ajusterons périodiquement les spécialités enseignées et les filières aux besoins du marché de l'emploi local et mondial.
- Nous procurerons un soutien et un suivi aux élèves ayant des problèmes familiaux ou scolaires.

- Nous repenserons et modifierons le système disciplinaire ; sensibiliser et de faire des parents une partie prenante dans l'éducation.
- Nous rationaliserons les dépenses d'éducation et de formation et à travers une décentralisation réfléchie et une meilleure gestion des établissements et des moyens pédagogiques.

Nous développerons la coopération internationale dans le domaine de l'enseignement. Nous lèverons les obstacles à l'implantation d'institutions étrangères d'enseignement supérieur reconnues, car l'émulation doit permettre de tirer vers le haut notre système éducatif.

La dénomination «formation professionnelle» sera changée en «formation technique».

Nous regrouperons les institutions techniques sous l'autorité du ministère de l'éducation ; elles seront soumises aux programmes établis sous son égide. Des passerelles entre formation professionnelle et enseignement seront créées et encadrées. Une meilleure qualité de la formation et une plus grande employabilité des diplômés dans les secteurs d'avenir seront recherchées en développant les axes suivants :

- Impliquer les professionnels dans trois domaines : (i) pilotage et gestion des centres, (ii) mise en place des formations en alternance et par apprentissage, (iii) implantation de centres intégrés de formation ;
- Rationaliser les dépenses de fonctionnement et accélérer la mise à niveau des centres publics et privées de formation professionnelle,,
- Renforcer les compétences pédagogiques et techniques des formateurs et réviser les programmes de formation,
- Mobiliser la coopération internationale pour la reconnaissance mutuelle des diplômes

NOUS STIMULERONS UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ORIENTÉ VERS L'EMPLOYABILITÉ

Le nombre d'étudiants a fortement augmenté durant les deux dernières décennies pour dépasser 351.000 étudiants en 2013-2014. Cependant, la démocratisation de l'enseignement supérieur s'est accompagnée d'une dégradation de la qualité de la formation et la renommée des diplômés. Au classement, annuel de l'Université de Shanghai, la première université tunisienne arrive à la 6719^{ème} place des meilleures universités au monde, loin derrière plusieurs universités africaines. Il existe actuellement une inadéquation des diplômés aux besoins réels du marché de l'emploi. D'où la nécessité d'une formation qui soit en mesure d'assurer des diplômés garantissant une plus forte employabilité aux niveaux national et international. Du fait que l'enseignement supérieur s'avère stratégique dans l'édification de l'économie nationale, notre programme se focalise sur les axes suivants :

- Le système de formation :
 - Nous réviserons en profondeur le système de formation LMD par le biais d'une large concertation avec les enseignants, les étudiants, les syndicats et les partenaires économiques. Il sera calé sur les normes des universités les mieux classées (programmes, volumes horaires, encadrement).
L'enseignement supérieur privé sera soumis à des évaluations régulières.
 - Nous réformerons le système d'orientation universitaire et nous ancrerons les capacités d'accueil des filières de formation aux possibilités d'emploi ;
 - Nous élèverons le niveau des universités tunisiennes, avec l'objectif de les classer au moins parmi les 800 premières au monde.

- La professionnalisation des cursus :
 - Nous développerons les diplômes construits (licence et master) assurant une plus grande professionnalisation des formations ;
 - Nous déploierons de nouveaux modes de formation assurant une meilleure insertion professionnelle tels que la formation par alternance, par apprentissage...
 - Nous inciterons davantage les compétences professionnelles à s'impliquer dans la conception et la mise en œuvre des formations ;
 - Nous dynamiserons au sein des entreprises les stages qui permettent d'orienter l'enseignement vers une meilleure ouverture de l'université
 - Nous intensifierons l'utilisation des technologies modernes dans la formation, en mettant en place un enseignement virtuel parallèle dans les différentes filières.
- La qualité et la gouvernance :
 - Nous soutiendrons la décentralisation de la gestion et ferons signer des contrats programmes avec les universités pour les inciter à une gestion plus autonome,
 - Nous mettrons en place un système d'évaluation et d'accréditation des universités tunisiennes, conformes aux standards internationaux.
 - Nous fixerons les délais d'obtention des équivalences pour les diplômes étrangers à un maximum de trois mois. Le service des équivalences se consacrera essentiellement à la vérification de l'authenticité des diplômes.

NOUS SOUTIENDRONS LA PARTICIPATION ACCRUE DE LA JEUNESSE A LA VIE PUBLIQUE

- La Tunisie demeure un pays de jeunes ; 52,9 % des habitants sont âgés de moins de 30 ans et au moins

une dizaine d'années de scolarité ; 98,2% des jeunes de moins de 11 ans ont été scolarisés. La Tunisie de demain ressemblera à ses jeunes d'aujourd'hui. Tous les ans, une moyenne de 48 000 nouveaux diplômés de l'enseignement supérieur arrivent sur le marché du travail. Mais celui-ci est trop exigü pour les diplômés du supérieur, et la Tunisie n'a pas initié une « diplomatie du savoir » susceptible d'ouvrir des débouchés vers le Maghreb ou les pays du Golfe. Les jeunes ruraux quittent la campagne, car l'agriculture ne leur offre pas d'horizon viable. Monter sa propre entreprise est un rêve souvent inassouvi pour une partie des jeunes filles et garçons; certains autres rêvent d'émigration, tandis beaucoup ont l'absolue volonté de sortir du chômage pour participer activement à la reconstruction de la Tunisie et mener une vie convenable. Nous comptons œuvrer pour favoriser l'émergence des talents, mais aussi pour redonner corps à une vie sociale souvent brisée. Des espaces participatifs doivent être créés afin de permettre aux jeunes de faire entendre leur voix et d'éviter leur exclusion.

- Dans cette optique, nous œuvrerons à faire participer les jeunes de manière effective à la vie publique, en ranimant les maisons de la culture et les maisons des Jeunes. Ces foyers de décentralisation seront aménagés, équipés et dotés de financements appropriés à leurs projets d'animation et de diffusion culturelle et sportive.
- Nous créerons des partenariats entre le tissu associatif et les institutions socio-éducatives et favoriserons les relais avec les entreprises. Nous appuierons la création d'associations des anciens élèves des centres de formation, afin de rester en contact avec les diplômés.
- Nous soutiendrons la création d'entreprises par les jeunes en les informant sur la fiscalité, et l'appui aux secteurs. Nous communiquerons sur les métiers de l'hôtellerie et du tourisme, afin de valoriser l'emploi dans ce secteur auprès des jeunes.

- Nous favoriserons en priorité l'accès des terres domaniales aux jeunes diplômés et techniciens agricoles et aux jeunes fils d'agriculteurs. Nous assurerons leur encadrement et leur formation et favoriserons leur regroupement dans des structures professionnelles autonomes, à travers des projets d'assistance, et de suivi. Nous œuvrerons à améliorer la rentabilité et le revenu de ces jeunes pour assurer leur assiduité dans le secteur agricole.
- Nous dispenserons du timbre de voyage les étudiants et les jeunes de moins de 25 ans.d'assistance, et de suivi. Nous œuvrerons à améliorer la rentabilité et le revenu de ces jeunes pour assurer leur assiduité dans le secteur agricole.
- Nous dispenserons du timbre de voyage les étudiants et les jeunes de moins de 25 ans.



22. NOUS SOUTIENDRONS A LA FOIS L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET LE SPORT DE HAUT NIVEAU

Les inégalités socio-économiques s'amplifient en matière d'accès aux pratiques sportives, et ce pour des raisons de coût de l'activité, d'insuffisance des équipements... Cela conduit à des dépenses additionnelles de santé pour la collectivité dues à l'obésité, aux maladies cardio-vasculaires et neuro-dégénératives, alors que l'impact économique de la prévention par le sport est important. En termes d'éducation sportive, le taux de pratique demeure très faible dans les quartiers défavorisés et les zones rurales. Notre réforme pour le sport envisage les mesures suivantes, étant entendu que le sport professionnel et le sport amateur seront gérés par des structures différentes.

- Pour le sport amateur et l'éducation physique, nous soutiendrons la pratique accrue du sport en milieu scolaire et créerons un lycée sportif dans chaque gouvernorat. Le matin y sera consacré à l'enseignement et l'après midi aux entraînements.

Nous développerons, à la sortie des villes, des terrains pour la pratique du sport individuel et collectif. Dans ce cadre, nous encouragerons les jeunes promoteurs à créer de petits centres de football dans les cités et les quartiers (petitsterrains 50x25 m). Cela permettra de favoriser l'éclosion des talents.

Nous instaurerons un programme national « santé par le sport », géré par un fonds de concours qui sera alimenté par les pouvoirs publics, la sécurité sociale, les mutuelles et les assurances complémentaires. Par ailleurs, nous définirons, en concertation, les fonctions respectives de l'éducation physique et du sport scolaire.

Nous attribuerons à nos entraîneurs, éducateurs et encadreurs des formations de niveau international dans le cadre d'un programme de mise à niveau.

Nous valoriserons l'engagement des femmes dans le sport et ferons diffuser un rapport annuel sur la féminisation du sport. Nous orienterons les financements vers les femmes

sportives, en respectant les critères d'équité.

- Pour le sport de haut niveau, nous créerons un centre national pour l'athlète de haut niveau, doté d'outils technologiques pour améliorer les performances. Des académies sportives spécialisées dans la formation de haut niveau seront créées dans chaque gouvernorat, selon ses spécificités sportives.

Nous instaurerons un statut du « sportif de haut niveau » (celui-ci ne concerne qu'une partie du sport professionnel et ne saurait y être assimilé). Il est destiné à inculquer aux sportifs des devoirs (exemplarité) et des droits (investissement sportif et carrière professionnelle).

Nous porterons le projet de modification des lois de 1959 régissant les clubs sportifs, devenues obsolètes avec le sport professionnel. Cela permettra aux clubs de se financer autrement qu'à travers l'apport de l'état. Nous réformerons les structures sportives afin de permettre à des personnes physiques ou morales de devenir actionnaires dans des clubs, au cas où ils seraient transformés en sociétés.

Nous inscrirons la rénovation et la réalisation des grands équipements dévolus au spectacle sportif dans une logique d'aménagement du territoire.

- Pour une meilleure gouvernance dans le sport nous appuierons la restructuration du ministère chargé des sports. Ses attributions doivent concerner la politique publique en ce domaine, dans un cadre de justice sociale et de réduction des inégalités.

Les futures régions interviendront pour tout ce qui concerne les métiers du sport et l'aménagement du territoire ; elles prendront aussi en charge l'accès des plus défavorisés à la pratique du sport

Les communes (déjà propriétaires de 90% des équipements sportifs) exerceront une compétence dans le domaine des équipements sportifs et du soutien aux clubs locaux. Elles assureront aussi la promotion des activités physiques et sportives

23. LA FEMME TUNISIENNE, ÉGALE DE L'HOMME, RESPONSABLE ACTIVE

Des décennies sont passées depuis la promulgation du code du statut personnel en 1956 ; pour autant, le taux d'activité des femmes atteint péniblement 25% depuis plus de 10 ans (le tiers de celui des hommes), alors que les femmes d'âge actif sont de plus en plus qualifiées. Le taux de présence des filles dans les facultés s'élève à 60%, mais en comparaison avec les hommes, les femmes sont davantage concernées par le chômage et les bas salaires. Le nombre de femmes chefs d'entreprise est estimé à 18 000, exerçant essentiellement dans les services (41%) et l'industrie (25 %). A peine 19% des associations et structures bénévoles sont dirigées par une femme.

L'égalité des genres est imparfaite, des injustices demeurent, les femmes sont discriminées. Elles ont un poids limité dans les décisions qui les concernent et restent très en retard sur les hommes pour l'accès à la terre, le crédit, l'emploi. Pourtant, elle sont profondément le sens de la stabilité sociale et de la préservation des valeurs de la famille.

Au plan socio-économique, la question essentielle des vingt prochaines années sera l'arrivée, sur le marché du travail, des 25% de femmes non comptabilisées aujourd'hui dans la population active, soit plus de 1,8 million de femmes.

Nous soutenons vigoureusement la promotion de l'égalité entre la femme et l'homme. Nous comptons sur toutes les capacités et les volontés féminines pour mener à bien le combat pour le progrès et la démocratie. Nous défendrons activement l'adaptation des conditions de travail aux contraintes des femmes à travers :

- L'aménagement des horaires de travail pour les femmes qui le désirent après une maternité, afin de rester actives. Il s'agit d'autoriser la journée continue avec ½ heure de pause déjeuner.

- La lutte contre les discriminations salariales et promotionnelles.
- La promotion des bonnes pratiques de gouvernance qui facilitent la participation des femmes aux fonctions de gestion
- Le soutien aux femmes agricultrices par un meilleur accès aux facteurs de production, aux programmes de formation et de vulgarisation, au financement à la propriété des terres.
- L'assistance aux femmes nécessiteuses ou dépendantes en matière de soins et d'aide à l'emploi et au logement.

Nous renforcerons les lois contre la violence faite aux femmes. Ces lois doivent être fortes et appuyées par une application et une prévention appropriées. Un observatoire national des violences faites aux femmes sera créé, il assurera notamment une formation pour les professionnels concernés.

Nous octroierons aux mères tunisiennes résidentes en Tunisie, au même titre qu'aux pères, le droit d'autoriser leurs enfants mineurs à établir leurs passeports et leurs documents administratifs. Nous retirerons l'obligation de présenter une autorisation du père pour franchir les frontières avec leurs enfants.



24. POLITIQUE CULTURELLE : LIBÉRER LES TALENTS, PROMOUVOIR TOUS LES ARTS

La culture reflète l'âme et l'esprit de notre nation, à travers les arts, les lettres et les sciences, mais aussi à travers la manière de penser et d'agir des différents groupes composant notre nation. Après des décennies de censure, la nouvelle politique devra mettre fin à toute tentative de contrôle hégémonique de la culture. Il s'agit de mettre en œuvre les conditions à même de permettre l'éclosion d'une création artistique libre. Mais il faut également œuvrer à conserver notre mémoire, en mettant en valeur l'ensemble des patrimoines historiques, urbains, artistiques, intellectuels, religieux qui fondent notre identité culturelle. Conserver la mémoire et encourager la création seront les deux pôles de notre politique culturelle pour la Tunisie de la seconde république. Notre objectif est de consacrer effectivement 1,5% du budget de l'Etat pour le département de la Culture, afin d'en faire un outil de développement et non des slogans au service d'un groupe spécifique. A terme, le tiers de ce budget sera utilisé localement, par les pouvoirs locaux ou à leur initiative. Notre action se déploie selon les axes suivants :

- Nous renforcerons la mise en valeur des différents patrimoines culturels par la création d'une académie des Arts garantissant une interactivité entre toutes ces spécialités. Cette académie sera garante d'un corpus d'œuvres majeures, patrimoniales, littéraires, musicales, artistiques et cinématographiques permettant aux Tunisiens de maintenir vivante la cohésion entre le passé et le présent :
 - Restaurer les monuments historiques, centres historiques et patrimoines traditionnels (Médinas, Ksour, etc), en faisant appel à l'initiative privée dans le cadre de contrats public-privé d'une conception nouvelle.
 - Conserver le patrimoine musical à travers la mise en place d'un réseau d'auditorium dans six villes,

avec bibliothèque de CD de référence, placée sous la responsabilité d'une cité de la culture.

- Développer une cinémathèque nationale, pour constituer un catalogue des films tunisiens et des films tournés en Tunisie.

- Créer un musée d'Art Moderne, avec exposition permanente du répertoire national, expositions temporaires tunisiennes et étrangères et expositions dans les régions (dans les nouvelles cités de la culture).

- Constituer le répertoire national des œuvres d'art plastiques de la Tunisie, intégrant la calligraphie des âges classiques, la sculpture romaine et punique et les œuvres de la période contemporaine.

- Nous mettrons en œuvre une politique culturelle permettant l'éclosion d'une expression libre en encourageant vigoureusement la création artistique par :

- L'extension du rôle de Beit el Hikma en encourageant la coédition d'œuvres du répertoire national et par la création d'un fonds d'aide à l'écriture pour les projets innovants en faveur des jeunes talents.

- La mise en place d'une caisse nationale pour la subvention des œuvres de créations artistiques. Elle pourra aussi établir de nouveaux prix artistiques, afin d'encourager la création (littérature, théâtre, arts plastiques, musique...)

- L'incitation à la production artistique, en renforçant le rôle des commissions d'achat du ministère de la culture et des sections culturelles au niveau de nos ambassades

- L'encouragement de l'industrie du livre et l'appui à la production et la distribution des créations audio-visuelles.

- Le maintien, pour le cinéma, du système de la subvention sur scénario, mais en augmentant les dotations et en favorisant les courts métrages et les vidéogrammes par la promotion d'une politique d'achat et de diffusion.

- L'initiation d'une fête nationale de la musique, à l'instar du Maroc (Mawazine) et de la France (fête de la musique) en l'adaptant au contexte.

- La réanimation des maisons de la culture et des jeunes. Ces établissements de décentralisation culturelle ont pour mission de rapprocher les œuvres du public, de favoriser l'expression des jeunes artistes, de les initier aux pratiques artistiques. La tenue d'ateliers communaux d'art plastique sera encouragée par des subventions significatives

- Le soutien financier des troupes régionales par des allocations

- La création d'un centre de danse contemporaine, et le soutien aux créateurs par leur passage à la cité de la culture

- Nous améliorerons notablement les fonctions culturelles par :

- Le recentrage du Ministère de la Culture sur 4 ou 5 grands festivals qui doivent faire partie des attractions de la Tunisie, afin de refléter la diversité culturelle du pays. Le financement de chaque festival sera basé en fonction de son rôle, de son originalité et de son identité.

- L'amélioration sensible des rémunérations, salaires et conditions de vie des artistes et des salariés du spectacle.

- La revalorisation du poste d'attaché culturel dans toutes les ambassades, en lui assignant des compétences de haut niveau.

- L'enjeu majeur d'une culture qui doit à la fois restaurer et innover est sa capacité à communiquer. Les deux formes nobles de la culture, la culture populaire et la culture savante, devront être au centre du discours médiatique, afin d'impulser la création culturelle elle-même. Une culture de la démocratie devra être entreprise auprès du public. C'est la mission la plus urgente d'une vraie politique culturelle, qui est de donner, au génie populaire comme au savoir des élites, de vrais instruments de liberté.



25. UNE PLUS GRANDE PROXIMITÉ AVEC NOS RESSORTISSANTS A L'ÉTRANGER : L'INTÉGRATION ACCRUE DE NOS VALEURS COMMUNES

Les tunisiens travaillant ou vivant à l'étranger sont plus d'un million. Partie intégrante de la communauté nationale, ils représentent une grande richesse en matière de savoir faire technique et de valeurs intellectuelles, scientifiques, culturelles. Les mécanismes de leur participation à la vie économique et sociale de la nation devront être renforcés. Ils doivent être intégrés dans la vision stratégique de la Tunisie. La nouvelle constitution leur a fait reconquérir leurs droits politiques de citoyens, mais il en reste d'autres, d'ordre économique et social. Notre programme vise à mettre en place des instances et des mécanismes utilisant les compétences de l'émigration dans un avantage réciproque, le développement du pays et la promotion individuelle.

- Une instance représentative, le Conseil des Tunisiens résidents à l'étranger, jouera le rôle d'interface avec les pouvoirs publics. Doté d'attributions consultatives, ce conseil formulera avis et propositions sur toutes les questions intéressant la communauté tunisienne à l'étranger. Il participera à la promotion et à la diffusion de la culture, de la langue et des traditions nationales auprès de la jeunesse résidente à l'étranger (création de centres culturels). Il maintiendra aussi le lien avec les compétences tunisiennes à l'étranger.
- Un secrétariat d'Etat chargé des Tunisiens à l'étranger sera créé et rattaché au ministère des Affaires étrangères. Il aura, entre autres, la charge d'améliorer les services consulaires, de mettre en place des procédures pour faciliter les opérations de dédouanement et accélérer les opérations administratives. Des cellules spéciales, dédiées à l'accueil et l'orientation des opérateurs économiques tunisiens résidents à l'étranger seront créées au sein de l'APII et de l'APIA.

- Les compétences tunisiennes à l'étranger seront autorisées à garder le statut de non-résident pendant 10 ans après leur retour en Tunisie, pour réaliser des investissements dans l'ensemble des secteurs économiques.



Parti Al Joumhour

Studio 38, 56 Avenue Habib Bourguiba, 1000 Tunis

Tel: + 216 71 247 533 - Gsm: +216 96 152 352

Facebook : Al Joumhour